



**MEMOIRE EN VUE DE L'OBTENTION
MFEH2 Stage Antibes 2019
FFESSM PYRENEES MEDITERRANEE
OCCITANIE**

**L'enseignement de plongée a des
plongeurs amputés ou atteints
d'agénésie des membres supérieurs
et ou inférieurs**

**Quel cursus pour les plongeurs amputés
des membres supérieur et ou inférieurs
ainsi que les plongeurs atteints
d'agénésie des membres supérieur et
ou inférieurs ?**

Par David CIESZKOWSKI, MF2 n°02248
MFEH1 n° 068

Sous le parrainage de :

Emmanuel SERVAL MF2 n° 2001
MFEH2 n°10



Sommaire

- Remerciements	P4
- Avant-propos	P5
- 1 Précaution médicale concernant la personne amputée ou atteinte d'agénésie	P6
1.1 Les personnes amputés ou atteintes d'agénésie	P6
1.2 Avis des plongeurs PESH	P8
1.3 Témoignages PESH amputés ou atteints d'agénésie	P15
- Témoignage Pierre MARCOUX	P15
- Témoignage Franck LANGRYP	P19
- Témoignage Isabelle DUBOIS	P21
- 2 Les encadrants HANDISUB et leur approche face aux amputés et plongeurs atteints d'agénésies	P24
2.1 Témoignage HANDISUB	P29
- Témoignage Pascal CHAUVIERE	P30
- Témoignage Pierre TRAPPE	P31
- Témoignage Alexandre JORCANO	P32
- Témoignage Stéphane MAGNANI	P33
- 3 Quel cursus pour le plongeur amputé ou atteint d'agénésie	P35
3.1 L'organisation de la plongée pour personnes en situation de handicap	P35
3.2 L'organisation de la plongée pour plongeur valide	P37
3.3 Plongeurs en situation de handicap : cohérence du cursus avec le Code du sport	P38
3.4 Des éléments de réponse dans le cursus HANDISUB pour les nouveaux entrants	P39
3.5 Points de vigilance pour qu'un PESH puisse accéder à l'autonomie	P40

- 4 Quelles handicaps ou contraintes pour le développement de la pratique	P41
4.1 Handicap financier ?	P41
4.2 Handicap technique (prothèse) et adaptation	P42
4.3 Difficultés de stabilisation et compensation	P42
4.4 Handicap relationnel	P43
- 5 Conclusion	P45
- 7 Annexe 3 Questions ouvertes posées aux cadres HANDISUB sur les points d'amélioration que pourrait étudier la commission régionale HANDISUB pour aider au développement de la prise en charge des PESH amputés et/ou atteints d'agénésie dans les clubs et structures ?	P46

Remerciements

Je tiens à remercier :

Emmanuel SERVAL, mon parrain Responsable de l'activité HANDISUB® à la Commission Technique Régionale Occitanie avec qui je partage beaucoup au sein des clubs de la Région. Il fut précurseur dans l'enseignement pour les plongeurs en situation d'handicap et œuvre pour la promotion de la discipline au sein de la région Occitanie.

Florent LALANNE, MFEH1 pour ses conseils sur la préparation du questionnaire, ainsi que pour la correction des coquilles.

Pascal CHAUVIERE Instructeur national, référent national FFESSM HANDISUB, pour son témoignage.

Le docteur Pierre TRAPPE médecin fédéral FFESSM et MFEH1, pour son témoignage.

Alexandre JORCANO EH2 pour ses conseils avisés pour la conception du mémoire ainsi que pour son témoignage.

Stéphane MAGNANI MF1 (stagiaire pédagogique MF2 EH1) responsable de la section HANDISUB du club du CSA d'Albi Tarn, pour sa participation et son témoignage.

Pierre MARCOUX PESH 40m, PE 40m pour sa participation et son témoignage de plongeur.

Franck LANGY plongeur amputé N3 pour sa participation et son témoignage de plongeur

Isabelle DUBOIS plongeuse ADVANCED, NITROX, atteinte d'agénésie et amputée de la cheville droite pour sa participation et son témoignage.

Tous les plongeurs en situation d'handicap amputés ou atteints d'agénésies d'Occitanie et franciliens qui ont bien voulu répondre à mon questionnaire et tous les moniteurs HANDISUB® qui l'ont fait à leur tour.

Sans oublié ma compagne Sandrine et mon fils Noah sans qui je n'aurais pas pu trouver le temps nécessaire à ma recherche et toute ces soirées passées à la conception de ce mémoire. Merci pour leur patience, leur compréhension devant mes nombreuses absences pour aller encadrer et faire plonger nos plongeurs PESH du département.

Avant-propos

La plongée pour les personnes en situation de handicap existe depuis environ 30 ans au sein de la FFH (Fédération Française Handisport) et de la FFESSM (Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins) grâce à l'impulsion conjointe de Gabriel Larondelle et Pascal Chauvière.

Un nouvel élan a été donné à cette pratique avec la signature d'une nouvelle convention entre ces deux fédérations en juillet 2011 et l'année suivante avec la FFSA (Fédération Française du Sport Adapté). La refonte des niveaux de plongeurs et d'encadrants a été concrétisée avec la création du cursus HANDISUB®.

Les formations de cadres et formations PESH rencontrent un véritable succès depuis de nombreuses années. De nombreux clubs de la région Occitanie effectuent plusieurs formations de plongeurs en situation d'handicap et les comités départementaux réalisent chaque saison une ou deux sessions de formation EH1voir EH2 et MFH1. De nombreux diplômes handisub sont délivrés chaque année.

Avoir encadré plusieurs plongeurs en situation d'handicap atteint d'amputation ou atteints d'agénésie m'a fait poser la question suivante : *une fois qu'ils évoluent en milieu subaquatique : quel est réellement leur handicap sous l'eau ?* Qui sont-ils ? Quelles qualifications leur donner ? Quel handicap ou contrainte pour le développement de la pratique ?

Ce qui est pour moi un point de départ,

Face à un plongeur amputé, ou manquant d'un ou de plusieurs membres, j'aurais tendance à considérer ce plongeur comme un PESH, c'est-à-dire une personne relevant du cursus HANDISUB. Mais mes expériences m'en font douter. Et je veux donc ouvrir ce débat d'idées.

L'idée m'est donc venue de bâtir un questionnaire afin de mieux connaître les plongeurs en situation de handicap amputés ou atteints d'agénésies et de savoir comment les appréhender du premier contact à la certification.

Ce mémoire présente donc l'analyse des réponses obtenues et dresse une identification des plongeurs en situation de handicap amputés ou atteints d'agénésies. Les analyses statistiques sont le fruit du travail de recherche du questionnaire.

Dans un second temps, ce mémoire tentera de proposer des améliorations d'intégration de personnes amputées ou atteintes d'agénésie pour la pratique grâce aux suggestions des plongeurs ou de leurs référents.

1 Précaution médicale concernant la personne amputée ou atteint d'agénésie

1.1 Les personnes amputées ou atteintes d'agénésies

Qui sont-ils ?

- La vie sociale : le handicap et les représentations sociales

À travers l'Histoire, le handicap a toujours été considéré de façon négative par la société, les personnes amputées étant perçues comme des monstres au Moyen Age, elles rencontrent encore des difficultés pour être acceptées de nos jours. Selon le sociologue Goffman (1963) « une personne qui a un défaut ou un handicap est assimilée dans l'esprit de la société à quelqu'un d'impur », c'est la stigmatisation du handicap. Ce qui n'est pas habituel de voir dans le corps de l'autre est considéré comme mauvais. La société accorde beaucoup de crédit à la beauté physique, notamment avec les médias, et au fait de « paraître » en bonne santé.

La personne venant d'être amputée passe du statut de personne « valide » à personne « en situation de handicap ». Elle doit donc faire face à de nombreuses difficultés telles que la perception de soi, la perception des autres, elle doit gérer les soins qui lui sont prodigués et envisager de nouvelles perspectives de vie afin de retrouver un équilibre. L'équipe pluridisciplinaire œuvre dans un but commun qui est l'autonomie et donc le retour à domicile afin de se réinsérer dans sa vie. La personne amputée doit donc être prête d'un point de vue fonctionnel et psychologique, elle doit donc aussi accepter de voir son statut social changer.

Le handicap est défini par la Loi pour l'Égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 N°2005-102 comme étant « **toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant** ».

Le handicap est donc une limitation des capacités qui peut parfois amener la personne à devoir modifier ses habitudes de vie sur le plan professionnel, familial, social.

En effet, tous les éléments de sa vie vont devoir être repensés, (source mémoire « L'amputation, vers l'acceptation d'une nouvelle image corporelle travail de mémoire infirmiers »)

De nos jours la vision sur les personnes en situation de handicap amputés ou atteints d'agénésie a évolué. Ce sont des personnes comme nous, sauf que suite à diverses raisons (maladie, accident ... ou suite à leur naissance) ces personnes sont en situation de handicap par un manque d'un membre ou plusieurs. En milieu terrestre ils ont parfois besoin d'aide mais la grande majorité évolue sans aucune aide.

« Bien souvent sous l'eau leur différence corporelle disparaît » lit-on dans le mémoire.

La plongée s'inscrit tout à fait dans cet esprit, c'est à nous cadres techniques, de permettre cette forme de réinsertion, de mise en harmonie de notre activité avec le handicap et de développer le maximum d'autonomie avec les capacités restantes

A noter que les capacités physiques restantes sont en général plus importantes dans l'eau que sur terre car l'aspect du poids disparaît en immersion et rend possible une autonomie de mobilité dans toutes les directions, y compris en trouvant une forme de verticalité ce qui n'est pas possible au sol pour des handicapés en fauteuil.

La plongée peut jouer et joue un rôle de réinsertion par le partage d'une activité réussie avec des valides, mais pour arriver à cette réussite il est nécessaire de comprendre un minimum ce que vit un handicapé.

La crainte des clubs – les réflexions habituelles.

Ils me disent que je ne peux pas faire de plongée ou bien qu'ils sont complets ou qu'ils n'ont pas de moniteurs de formés pour moi, que cela serait trop compliqué,
(Source mémoire instructeur national Philippe GRAND)

Souvent les clubs de plongée classifient les plongeurs amputés ou atteints d'agénésies dans le cursus PESH sans vérifier leurs aptitudes ni leurs compétences.

Alors pourquoi ne pas essayer de donner l'accès au cursus valide PE à ces plongeurs et pourquoi ne pas aussi envisager l'autonomie en fonction des compétences et aptitudes réussies.

C'est donc ici une question clef qu'il faut travailler en fonction des réponses des questionnaires (PESH et encadrants) pour se donner des éléments de réponses clairs.

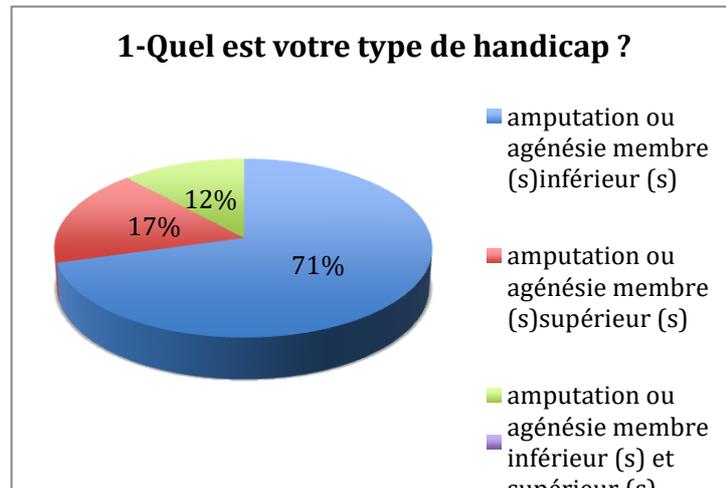
Je vais donc dans un premier temps synthétiser les propos des plongeurs PESH,

Et,

Dans un second temps des propos des encadrants,

1.2 L'avis des plongeurs PESH

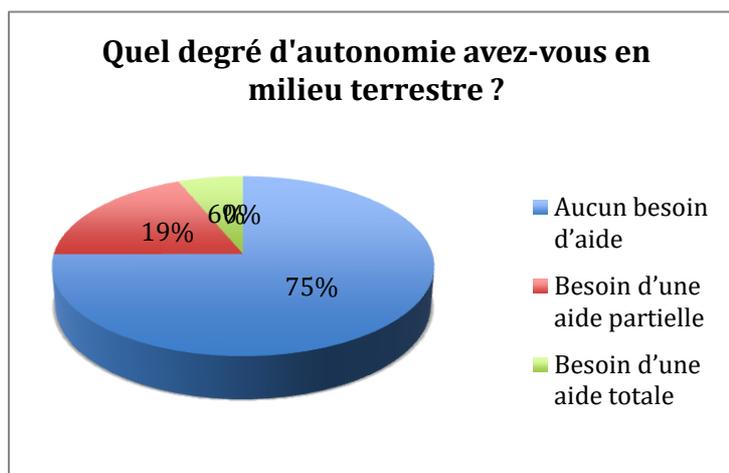
17 plongeurs en situation de handicap amputés ou atteints d'agénésies ont répondu au questionnaire (ci-dessous)



L'analyse statistique confirme que sur les 17 personnes nous avons :

- 70% plongeurs amputés ou atteints d'agénésies des membres inférieurs
- 18% plongeurs amputés ou atteints d'agénésies des membres supérieurs
- 12% amputés ou atteints d'agénésie des membres inférieurs et supérieurs

A la lecture de ce diagramme nous pouvons constater que la majorité de nos plongeurs amputés ou atteints d'agénésie ont un handicap des membres inférieurs

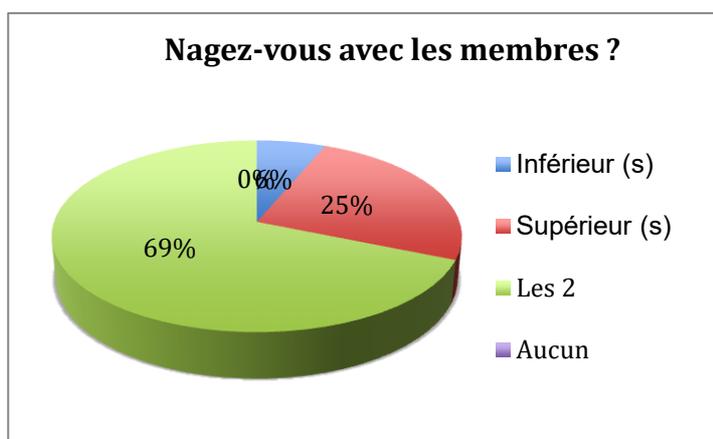


Une analyse a été effectuée pour connaître le degré d'autonomie de nos plongeurs en milieu terrestre.

Cette étude démontre que nos plongeurs amputés ou atteints d'agénésie ont a :

- 75% besoin d'aucune aide
- 19% besoin d'une aide partielle
- 6% besoin d'une aide totale

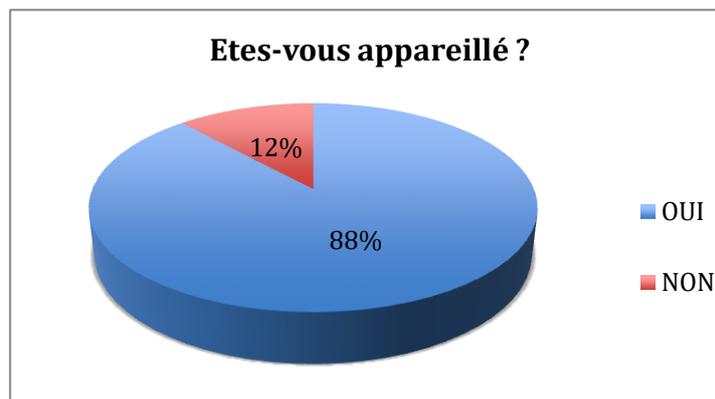
En milieu terrestre la grosse majorité de nos plongeurs amputés ou atteints d'agénésies n'ont besoin d'aucune aide et évolue et se déplace en totale autonomie.



L'analyse pour connaître avec quels membres nagent nos plongeurs démontre que :

- 69% d'entre eux nage avec les membres inférieurs et supérieurs
- 25% avec les membres supérieurs
- 6% avec les membres inférieurs
- 0% avec aucun membre

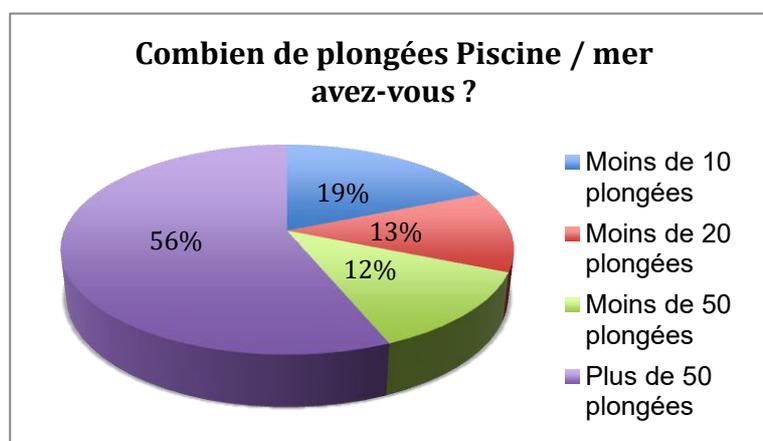
La majorité des plongeurs nagent donc avec les membres inférieurs et supérieurs.



L'analyse nous démontre que :

- 88% des plongeurs amputés ou atteints d agénésie évoluent en milieu terrestre avec un appareillage
- 12% n'ont besoin d'aucun appareillage

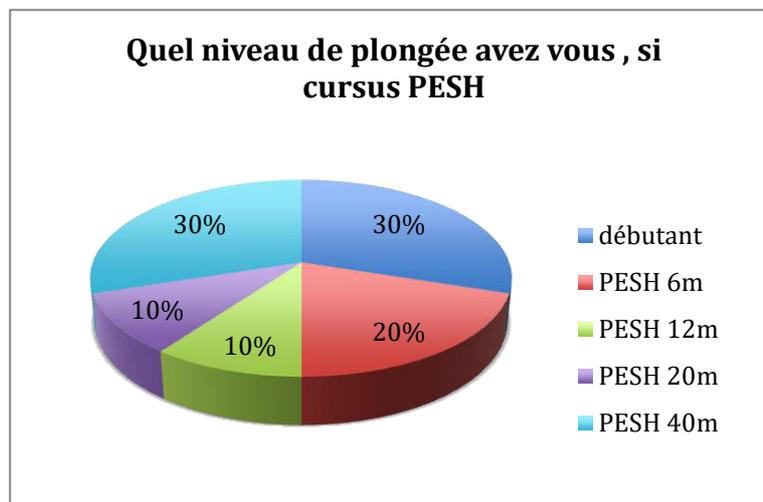
Donc, afin d'être autonomes en milieu terrestre, plus des trois-quarts de nos plongeurs amputés ou atteints d'agénésie sont appareillés, et sous l'eau ils nagent plutôt avec leurs moignons.



Pour mieux connaître nos plongeurs amputés et connaître leur niveau de plongée l'analyse sur leur nombre de plongées qu'ils avaient a été établie, pour :

- 56% de nos plongeurs amputés et/ou atteints d agénésie ont plus de 50 plongées
- 12% d'entre eux ont moins de 50 plongées
- 13% d'entre eux ont moins de 20 plongées
- 19% d'entre eux ont moins de 10 plongées

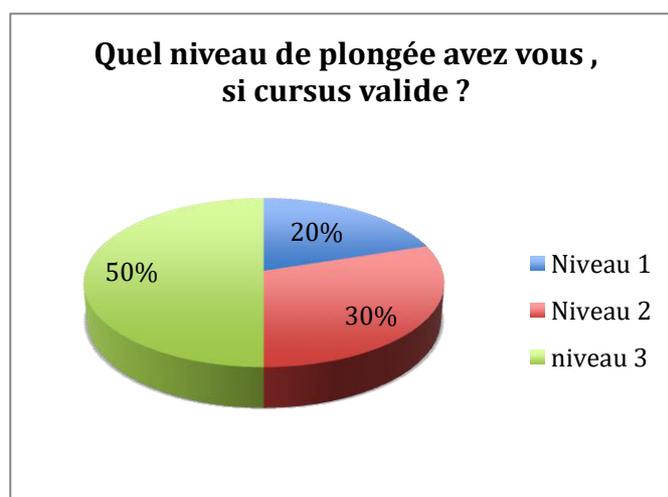
L'analyse nous révèle que nos plongeurs amputés ou atteints d'agénésies ont une bonne expérience en plongée car la moitié des plongeurs a plus de 50 plongées.



Les niveaux de nos plongeurs amputés et atteints d'agénésie sont multiples ; sur les 17 retours nous avons

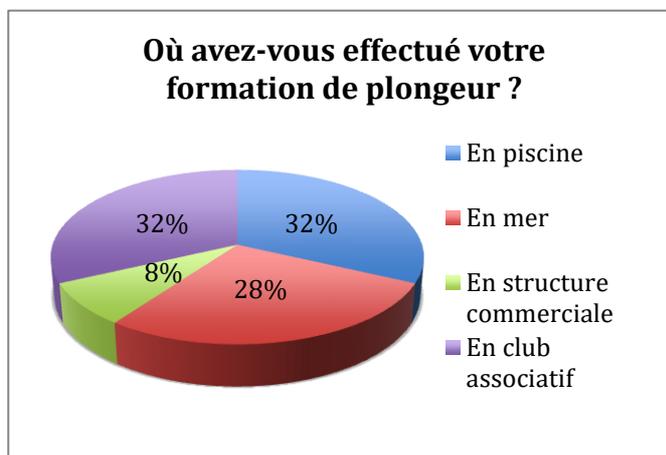
- 30% de débutants
- 20% de PESH 6m
- 10% de PESH 12m
- 10% de PESH 20m
- 30% de PESH 40m

Sur les 17 plongeurs amputés et ou atteints d'agénésie, je n'ai eu que 10 réponses à ce questionnaire. Au vu des réponses nous pouvons en conclure que nous avons autant de débutants que de plongeurs confirmés, l'information que nous en retirons est que les 7 plongeurs n'ayant pas répondu sont sur un cursus valide.



Parmi nous plongeurs amputés et atteints d'agénésie nous avons 20% qui sont N1, 30% qui sont N2 et 50% qui sont N3

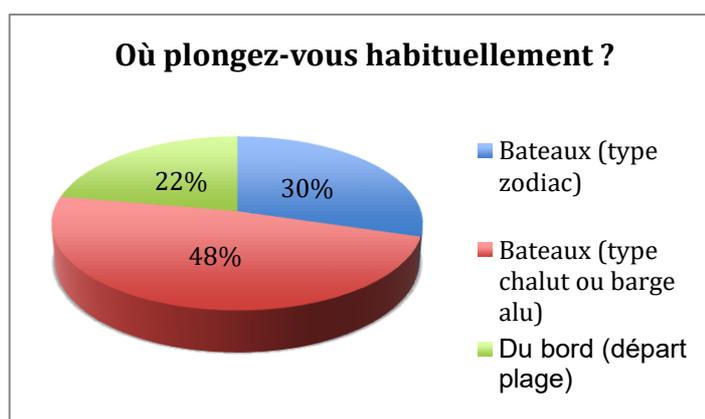
Pour le cursus valide tout comme le cursus PESH sur les 17 plongeurs amputés ou atteints d'agénésie nous n'avons eu que 10 retours à cette question. Le retour du diagramme nous permet de voir que sur les 10 plongeurs amputés ou atteints d'agénésie, 5 sont N3, 3 N2 et 2 N1. Sur les 17 plongeurs handicapés 7 sont sur le cursus PESH.



Leurs formations de plongeur ont été effectuées pour :

- 28% d'entre eux en milieu naturel (mer)
- 32% d'entre eux en milieu artificiel (piscine)
- 8% en structure commerciale
- 32% en club associatif

La plupart d'entre eux ont effectué leur formation en piscine avec un club associatif



Nos plongeurs amputés et atteints d'agénésies plongent habituellement pour :

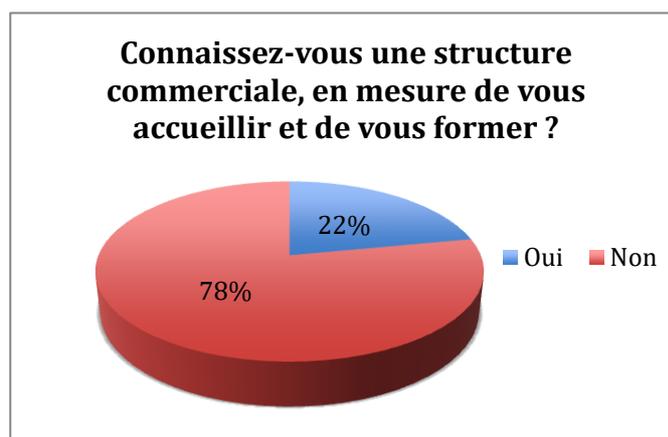
- 48%, d'un bateau type chalut ou barge.
- 30%, d'un bateau type zodiac.
- 22% du bord

Nous voyons que 48% de nos plongeurs plongent à partir d'un bateau type barge ou chalut, ce type de bateau peut être pour eux un élément de confort pour les différentes mises à

l'eau et échelles pour les remontées sur le pont. De plus certains bateaux peuvent être équipés de potence qui peuvent très bien servir à la mise à l'eau ou sortie de l'eau d'un plongeur en situation d'handicap ou plongeur valide en cas d'accident.



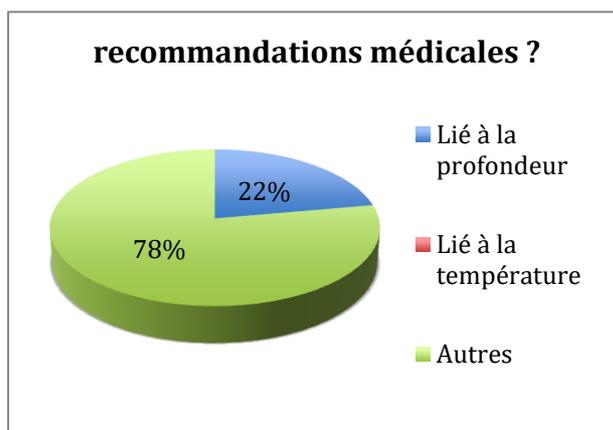
Pour la grosse majorité de nos plongeurs amputés ou atteints d'agénésies tous connaissent un club associatif en mesure de pouvoir les accueillir et de les former.



Ce diagramme attire mon attention. Le résultat de celui-ci nous montre que 78% de nos plongeurs amputés ou atteints d'agénésies ne connaissent pas de structure commerciale pour les accueillir et les former.

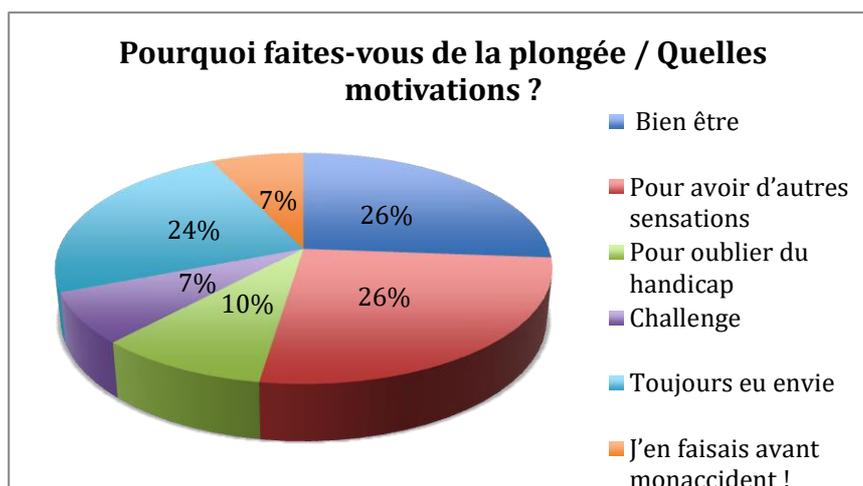
Ce que nous pouvons en déduire, c'est qu'il y a plus de clubs associatifs accueillant des plongeurs handicapés donc pas assez de clubs pro pour les former et les accueillir . Et/ou pas assez de communication des structures professionnels pouvant accueillir des plongeurs PESH. Je pense qu'il pourrait y avoir un effort à faire sur la formation additionnelle psy et EH2 (BEES et DE de leur formation sont tous reconnus EH1).

Recommandation médicale ?



22% des plongeurs amputés qui ont répondu ont des recommandations médicales liées à la profondeur. Aucune recommandation médicale liée n'a la température, et 78% d'entre eux ont des recommandations médicales diverses. Pour des raisons médicales je n'ai pu avoir ces informations

Quelles motivations ?



Les motivations de nos plongeurs amputés et atteints d'agénésies sont pour :

- 26% un bien-être et 26% pour avoir d'autres sensations
- 24% avoir toujours eu envie et 10% oublie du handicap
- 7% en faisaient avant mon accident et 7% un challenge

Le retour que nous avons est le même retour qu'un plongeur valide peut nous faire, c'est à dire l'envie d'avoir de nouvelle sensation du a la 3D

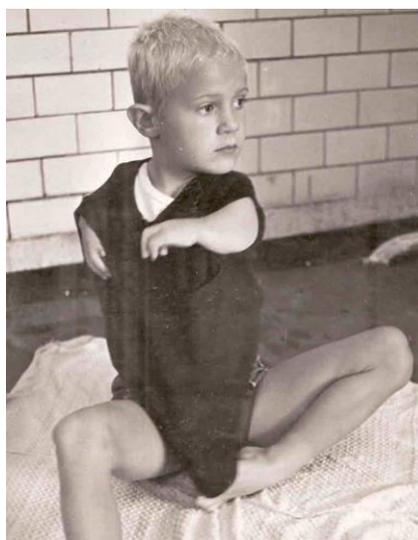
L'envie de toujours vouloir en faire pour découvrir les milieux sous-marins, et pour ressentir un bien être dû à la pression.

1.3 Témoignage PESH atteint d'agénésies / amputé

(témoignage 1) PIERRE MARCOUX

- Né en 1961 victime de la Thalidomide

- 2 mains atrophiées de 3 doigts attachées aux épaules
- Flexion très limitée des doigts sauf auriculaires (pas de pouces) ; préhension possible entre mains, doigts ou appui sur partie corps (mâchoire, genoux, fémurs, dents, poitrine) ou mobilier extérieur
- Articulation du poignet « bot » faisant office de coude permettant accès de la main gauche à la bouche
- Pas de muscles deltoïdes (peut lever bras à 90° max.)
- Souplesse développée dès enfance par séances de gymnastique et natation



- Pierre découvre la plongée avec Yann STREBLER en 2011
- N1 et PESH20 en 2011
- PESH40 et PE40 en 2013



Adaptations

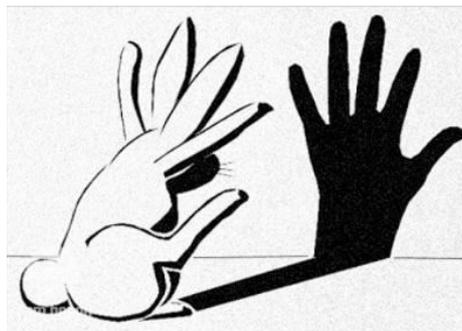
- Aides techniques: anneaux (purge pectorale), velcro, crochet, pince à cornichon (poussée, préhension, indication)
- Choix matériel++: embout Micron et masque adapté pinçage nez, tuyau embout tressé (mémoire forme), collier tenue embout, chaussons souples, combi chasse ou pas de veste.



Difficultés et intérêts de la plongée pour le PESH pour Pierre

- Psychologiquement, activité valorisante (défi, estime de soi, statut social, isolement)
- Physiquement, maîtrise corporelle (motivation améliorer souplesse, poids, autonomie, prévention cyphose ...)
- Découverte beautés subaquatiques
- Profiter de la poussée Archimède (apesanteur) et évoluer dans la troisième dimension (équilibre et représentation dans l'espace*)
- Sensations et facilitation mouvements (étirements, pirouettes, atténuations douleurs articulaires...)
- Apprivoiser son corps, créer des liens avec lui et avec les autres
- Ni oublier ses limites (Trompe la mort) ni se réduire à ses déficiences
- Pouvoir demander et accepter de l'aide et « parler » de son handicap. Mettre des mots sur un vécu difficile, c'est déjà pouvoir prendre du recul par rapport à cette souffrance
- Parler permet de se soulager, de s'identifier avec des mots, de se structurer.
- Parler permet de se construire, de s'armer pour soi-même (se reconnaître avec ses limites) et pour les autres (apprendre à faire le premier pas pour aider l'autre à dépasser sa peur de la différence).
- Parler avec humour permet la connivence, le rapprochement, facilite la reconnaissance comme personne qui a les mêmes envies, les mêmes besoins. Personne n'est auto-suffisant; nous sommes tous des êtres incomplets qui se nourrissent de la reconnaissance des autres.





Conclusion pour Pierre

- Principe référent: « La qualification du plongeur handicapé doit être réalisée selon les compétences réalisées et non selon le degré du handicap » MFT PESH de la FFESSM/FFH
- Plus de 90% des GP du Club MOANA m'encadrent ; besoin aide humaine pour gréer sous ma responsabilité et m'équiper; code communication expliqué en 2 minutes.
- Eviter décision discriminatoire c'est-à-dire non fondée pour des raisons de sécurité.
- Pourquoi le besoin d'aide empêcherait-il automatiquement l'accès au cursus valide ? Quid alors des caddies à roulettes pour blocs, fermeture éclair combi étanches, plongée enfants...Tout le matos est une aide technique pour évoluer dans un environnement non adapté à la morphologie humaine !
- Pourquoi interdire des paliers ou plus d'1 plongée par jour à un plongeur qui peut se stabiliser et n'a aucun problème de régulation thermique?
- Créer des passerelles entre PESH et Plongeurs valide est conforme au souhait d'une Société inclusive.
- Communiquer dans la clarté et respecter les limites de chacun. Evaluer ses compétences, reconnaître ses limites pour apprécier celles du Plongeur encadré : observer, communiquer, partager ses expériences. Complémentarité Médecin traitant, Médecin fédéral, Moniteur encadrant, entourage PESH et PESH lui-même.
- Limites du principe de précaution? Répartition des prérogatives et responsabilités. Différences d'appréciation d'un intervenant à l'autre... Penser aussi que l'encadrant (PESH ou normal) peut faire valoir ses limites ; il n'est pas un aide-soignant ou un auxiliaire de vie. Préférable de l'exprimer clairement dans le respect mutuel plutôt que d'user de faux fuyants et entraîner des propos rapportés, souvent déformés.
- En une centaine de plongées, beaucoup de plaisir de découvertes et moments de bonheur dans les échanges. (Portes ouvertes)

Pierre conclue ses propos,

« A priori, c'est plus flatteur de côtoyer les paillettes de célébrités, riches, belles et bien portantes que des personnes qui incarnent notre finitude. La personne handicapée peut être le creuset dans lequel l'humanité d'un individu ou d'une association peut se réaliser. Nous avons tous des limites, des besoins à satisfaire, des manques à combler et c'est en étant plus fort ensemble que l'on peut être plus heureux. »

Et il rappelle,

« Encadrer c'est créer, former un PESH, c'est créer +++
Et à l'heure du bilan, c'est ce qu'on a créé qui restera ... »

- **Qui est tu ?** J'ai 40 ans, célibataire, sans enfants, de seine et marne 77, je suis dessinateur projeteur (CAO) je conçois des machines dans le domaine de l'emballage carton, j'ai été amputé à la suite d'un accident de voiture quand j'avais 22 ans. Je suis passionné par les sports "nature", bien sûr plongée, vtt, randonnée, kayak, pêche...Je ne plongeais pas avant mon accident, c'est quelque chose que j'avais envie de faire mais je n'avais pas encore eu l'occasion, j'ai pu accéder à la plongée grâce à une association handisport de l'Aisne 02, Association Handi-Espoirs.

- **As-tu eu besoin d'une consolidation ou autres pour faire de la plongée ?** Non

- **As-tu des symptômes des membres fantômes ?** Non

- **As-tu des prothèses pour te déplacer en surface ?** Oui j'ai une prothèse que je porte tous les jours du lever au coucher.

- **As-tu des prothèses pour nager ou plonger ? Si oui ou l'as tu acheter, ou comment la tu conçois?** J'ai une prothèse dédiée uniquement à la plongée et à la natation. C'est une ancienne prothèse que j'utilisais au quotidien. J'ai retiré toute la partie esthétique. Ce que j'ai changé c'est la fixation du pied. J'ai conçu une cheville que je peux articuler et bloquer suivant ce que je fais, marcher ou nager (voir photo en pièce jointe). Je l'ai conçu (c'est mon métier) et un ami me l'a fabriqué. Je me suis inspiré de ce qui se faisait chez les fournisseurs d'appareils prothétiques et j'ai transformé à ma sauce avec ce que j'avais. Suite à des essais en piscine et fosse je l'ai amélioré.

Pour info chez mon prothésiste juste la cheville articulée coûte dans les 650 euros et une prothèse adapté pour aller dans l'eau 4600 euros.

Quelles ont été tes difficultés pour les plongées ? Justement je n'avais pas de prothèse adaptée, j'ai commencé mon niveau 1 sans prothèse, avec tous les problèmes que ça engendre, tous déplacements, monter descendre du bateau, remonter à l'échelle. S'équilibrer en immersion.

- **As-tu des recommandations médicales ou des restrictions médicales pour plonger ?** Non aucune

Quelles sont tes motivations pour faire de la plongée ? Explo et découverte du milieu, faune, flore, épaves... Défi sportif, profondeur, aventure

Quel niveau de plongée as-tu ? N3 et je prépare pour être initiateur E1

As-tu fait au paravent un cursus HANDISUB plongée ou as-tu fait directement un cursus valide ? J'ai commencé au sein d'une association pour handicapés "Handi-Espoirs" dans l'Aisne 02, qui proposait des stages en Bretagne avec des encadrants handisub ou j'ai passé un niveau 1 valide. Ensuite j'ai suivi le cursus valide au sein du " Club de Plongée du Pays Fertois" en Seine et Marne 77 ou j'ai passé mon N2 et N3.

Combien de temps environs as-tu mis pour concevoir et réaliser ta prothèse ? Pour la conception je dirais environ 20 h, la fabrication environ 10 h. La mise au point et les modifications se sont étalés sur 5-6 mois au fur et à mesure des piscines et des fosses.

Penses-tu qu'il pourrait y avoir des prothèses standard à un prix abordable ? Non car tous le matériel prothétique est très cher mais les prothèses (membres inférieurs) standard du quotidien, sont entièrement payées par la sécu (sous certaines conditions) au nombre de 1 tous les 2 ans. On a quand même un beau pays !!!

Le prix et la conception des prothèses peuvent-elles être un frein à la pratique de la plongée ? Non ce ne sont pas des freins car il y a plusieurs solutions sans matériel spécifique: tu peux plonger sans prothèse, même si c'est pas génial, ou tu peux utiliser une vieille prothèse sans mettre de palme sur ta prothèse car elle va rester à 90° et te gêner.

Penses-tu après ton N3 et initiateur passer d'autres niveau de plongée comme le N4, MF1 MF2 ? Ou encadrant HANDISUB ? Oui Encadrant HANDISUB et Nitrox et pour les autres niveaux je veux me faire de l'expérience avant c'est pas mon projet dans un futur proche.



(Témoignage 3) Isabelle DUBOIS atteint d'agénésie et d'amputation.

- **Qui est tu ?** Qui suis-je, Vaste question... Isabelle Dubois née le 11 juillet 1980 avec une agénésie extrémité longitudinale externe. (Absence du rayon externe de la jambe droite) appareillée dès le plus jeune âge d'une ortho prothèse puis amputée à l'âge de 8 ans pour améliorer le bilan fonctionnel et l'aspect esthétique de ma prothèse.

Je plonge depuis 2012.

- **As-tu eu besoin d'une consolidation ou autres pour faire de la plongée ?** Aucune consolidation ou aide pour plonger. Je m'équipe comme un valide et enlève ma prothèse au moment de la bascule à l'eau. Je remonte sur le bateau sur une jambe moyennant une aide pour que quelqu'un récupère mon bloc. Evidemment c'est short ou combi avec fermeture côté amputée.

- **As-tu des symptômes des membres fantômes ?** Pas de douleurs fantômes générées par la plongée.

- **As-tu des prothèses pour nager ou plonger ? Si oui ou l'as-tu achetée, ou comment la tu conçois ?** Pas de prothèse pour plonger. L'articulation de cheville couplée au pied n'est pas remboursée par la sécu : aspect financier. On s'appelle pour la conception des prothèses. Mais surtout Je me débrouille très bien sans et palmer avec une prothèse n'est pas agréable du tout voir douloureux pour moi.

- **As-tu des recommandations médicales ou des restrictions médicales pour plonger ?** Aucune restriction médicale.

- **Quelles sont tes motivations pour faire de la plongée ?** Je pense que mes motivations sont les mêmes que la plupart des gens: la beauté des fonds marins! Faune et flore, la possibilité d'évoluer dans ce monde qui n'est pas le nôtre, le partage avec mes binômes, le bien être de la flottabilité essentiellement dans l'eau chaude :-)

- **Quel niveau de plongée as-tu ?** J'ai passé mon open water et mon Advanced en Egypte et ma formation Nitrox FFESSM à Galéria en Corse. En cursus valide. Niveau Advanced PADI. 120 plongées.

- **Plonges-tu en autonomie juste avec un ou 2 binômes ? Ou plonges-tu encadré ? Plonges-tu en palanquée mixte (handi / valide) ?** Je plonge le plus souvent en autonomie avec des valides et des handicapés. Parfois nous sommes deux : moi et un/une valide, Parfois en binôme avec un autre handicapés, parfois une palanquée mixte handi / valide dans le cadre de mon association. Mais en dehors de l'association je ne plonge qu'avec des valides. Je ne sais pas exactement combien de fois j'ai plongé en autonomie. JE n'ai pas mon carnet avec moi actuellement mais je peux te dire ça plus tard. Il arrive évidemment qu'il y ait un guide de palanquée. Surtout à l'étranger. Souvent ils ne connaissent pas le handicap et sont toujours un peu méfiant mais passé la première plongée ça va beaucoup mieux.

- **Après ton ADVANCE PADI quel niveau envisages-tu de passer ? Souhaiterais-tu passer le niveau d'encadrant (dive master ou autres)**

Pour le moment je n'envisage pas de passer un prochain niveau. J'ai d'autres activités sportives dans lequel je m'investis plus.

Il est vrai que je ne me vois pas encadrer d'autres personnes. Lors de mes passages de niveau et jusqu'à maintenant ma priorité est déjà d'assurer ma sécurité et celle de mon binôme en étant très à l'aise dans ma pratique et dans la sécurité.

- Pour toi ton handicap est-il un frein à pouvoir encadrer et ou à enseigner sous l'eau ? Je ne pense pas que le handicap en général soit un frein à l'encadrement MAIS je plonge sans ma prothèse et je pense que ça peut être un frein dans certaines situations d'urgences (palmage sur une jambe remontée sur le bateau plus compliquée moins de rapidité). Pour avoir la responsabilité de l'encadrement, il me faudrait je pense une prothèse.

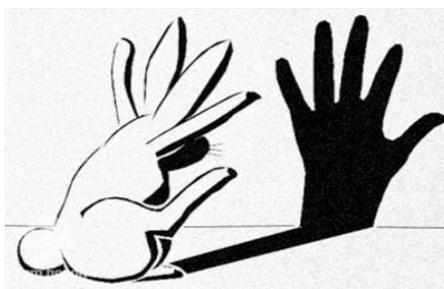
- Quelles ont été tes difficultés lors de ta formation de plongeur (open water et ou ADVANCE) En dehors du vidage de masque :-): ce que j'ai dû vraiment travailler c'est la flottabilité. Les poumons ballastes et trouver le bon lestage. Je réparti mes poids 2kg côté amputé et 1kg côté opposé. Évidemment parfois c'est plus selon l'épaisseur de la combi, l'acier ou l'alu et la salinité mais globalement je double côté amputé. J'ai également travaillé l'équilibre de mon palmage gauche - droite car même si je n'ai pas de prothèse je fais le geste à droite... Les changements de direction me déstabilisaient vite. J'aime également que ma stab soit bien ajustée / serrée car sinon je suis déstabilisée facilement et ça devient inconfortable.

- Comment les encadrant de ton club t'ont accueilli pour ta formation (bonne réaction très bien intégrés / réaction mitigées au vu de ton handicap / mauvaise réaction refus de te faire passer le niveau)

Je n'ai donc pas de club.

Globalement, tous les gens que j'ai rencontrés ont été très accueillants avec moi. Je n'ai jamais eu de refus. Ils sont prudents mais toujours partants. Ils ont même pris du temps pour comprendre mes difficultés lors de mes passages de niveaux et ne m'ont pas fait de cadeau, ce que je ne voulais évidemment pas.

Par contre, lorsque je cherche des clubs pour mon association c'est plus compliqué... Une/ un handi ça va mais tout un groupe ce n'est pas possible. Je dois donc trouver des clubs qui sont accessibles et aménagés.



Mon analyse,

Nous venons de voir 3 témoignages différents de plongeurs amputés ou atteints d'agénésie Pierre PE40m atteint d'agénésie, puis Franck amputé de la jambe gauche au niveau du genou, et Isabelle atteint d'agénésie et d'amputation de la jambe droite

Leurs témoignages démontrent que les plongeurs amputés ou atteints d'agénésie des membres supérieurs ou inférieurs peuvent, en fonction de leurs aptitudes et compétences, très bien intégrer un cursus valide (PE, PA aussi).

Pour illustrer mes propos je reprends le témoignage de Pierre qui illustre très bien la situation des plongeurs amputés ou atteints d'agénésie « *Nous devrions éviter certaines décisions discriminatoires non fondées sur raison de sécurité pour le PESH ou son entourage (palanquée)* »

... Et pourquoi le besoin d'aide empêcherait automatiquement accès cursus valide PE ? Question pour les valides pourquoi alors le caddie à roulettes pour blocs ? Fermeture éclair combi étanches, plongée enfants... »

On le sait tous, l'évolution du matériel depuis le début de la plongée a considérablement aidé tous les plongeurs. Le matériel est une aide technique pour évoluer dans un environnement non adapté à la morphologie humaine.

Pourquoi interdire des paliers ou plus d'une plongée par jour à un plongeur qui peut se stabiliser et n'a aucun problème de régulation thermique, et aucune restriction médicale.

Il faut donc avoir en tête et valoriser les transferts possibles des PESH en cursus valide conformément au souhait d'une société inclusive défendue par l'Association des Paralysés De France et la Loi du 11 /02/2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

En reformulant,

Un cursus spécifique comme HANDISUB peut conduire à trouver des solutions permettant à certaines personnes « handicapées » de réaliser les compétences requises pour évoluer vers une qualification « valide ».

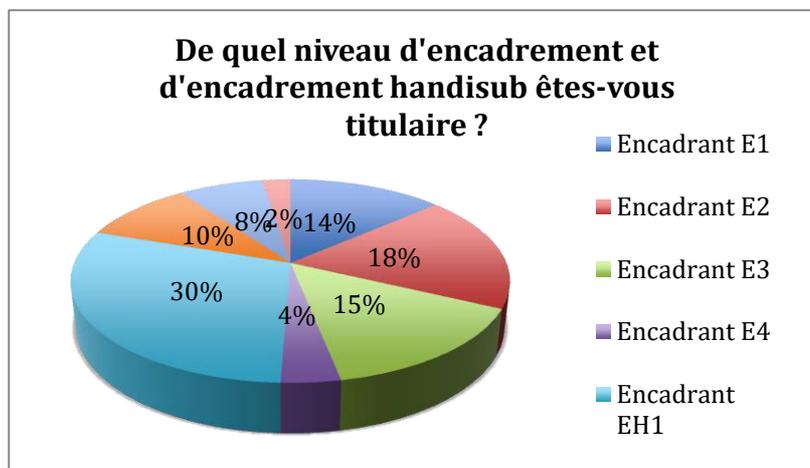
D'ailleurs, avec une aide matérielle comme des prothèses certains plongeurs amputés ou atteints d'agénésie peuvent prétendre aussi à l'autonomie en plongée.

Comme Pierre le précise, il convient aussi de « *communiquer dans la clarté et respecter les limites de chacun. L'encadrant peut faire valoir ses limites ; il n'est pas un aide-soignant ou un auxiliaire de vie. Il est préférable de s'exprimer clairement dans le respect mutuel plutôt que d'user de faux fuyants et entraîner des propos rapportés, souvent déformés.* ».

Et soulignons encore la complémentarité entre médecin traitant, médecin fédéral, moniteur encadrant, entourage PESH et PESH lui-même pour ensemble définir une trajectoire d'enseignement sans oublier le plaisir de partager (appartenance à une « tribu »).

2 Les Encadrants HANDISUB et leur approche face aux amputés et plongeurs atteints d'agénésie

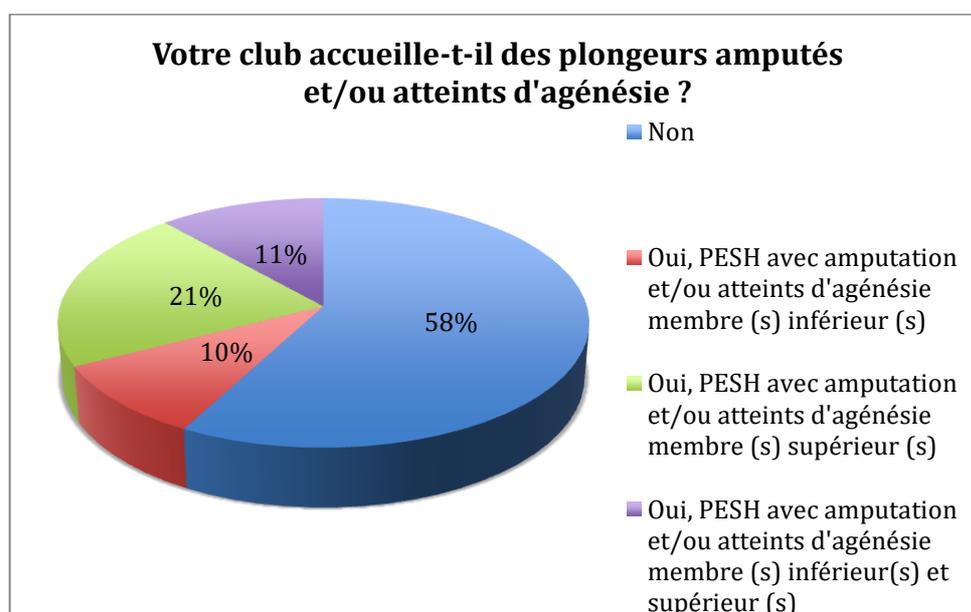
49 cadres EH ont répondu au questionnaire (ci-dessous)



Nous avons 14% encadrants E1, 18% encadrants E2, 15% encadrants E3 et 4% d'E4

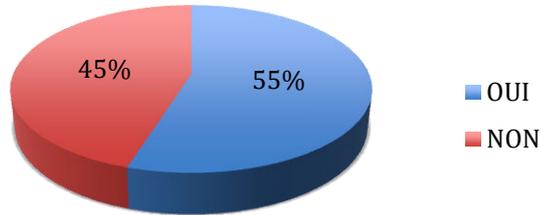
Pour des cadres HANDISUB comme suit : 30% encadrants EH1, 10% encadrants EH2, 8% encadrants MFH1, et 2% encadrants MFH2

Nous avons donc une bonne répartition de l'encadrement de l'E1 à E3 mais peu d'E4.



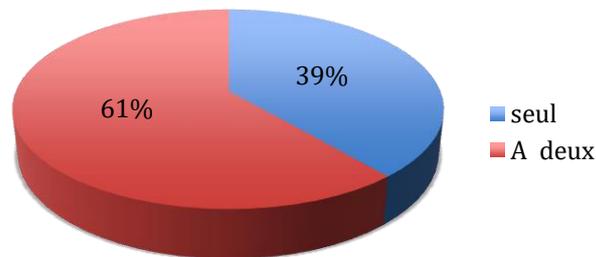
58% des clubs n'accueillent pas les plongeurs amputés ou atteints d'agénésie, et 21% des clubs accueillent des PESH avec amputation et atteints d'agénésie des membres supérieurs. Et seulement 10% des clubs pour les PESH avec atteinte des membres inférieurs et 11% des clubs pour les PESH avec atteinte des membres inférieurs et supérieurs.

Parvenez-vous facilement à mutualiser avec d'autres encadrants, l'enseignement aux PESH amputés et/ou atteints d'agénésie ?



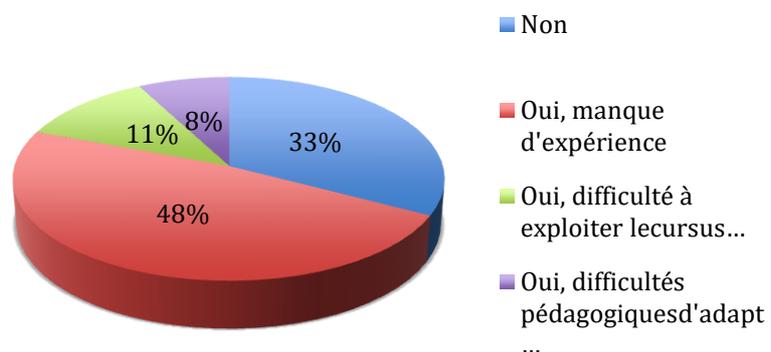
La mutualisation est facilement assurée avec d'autres encadrant pour 55 % des cadres.

En pratique, vous enseignez ?

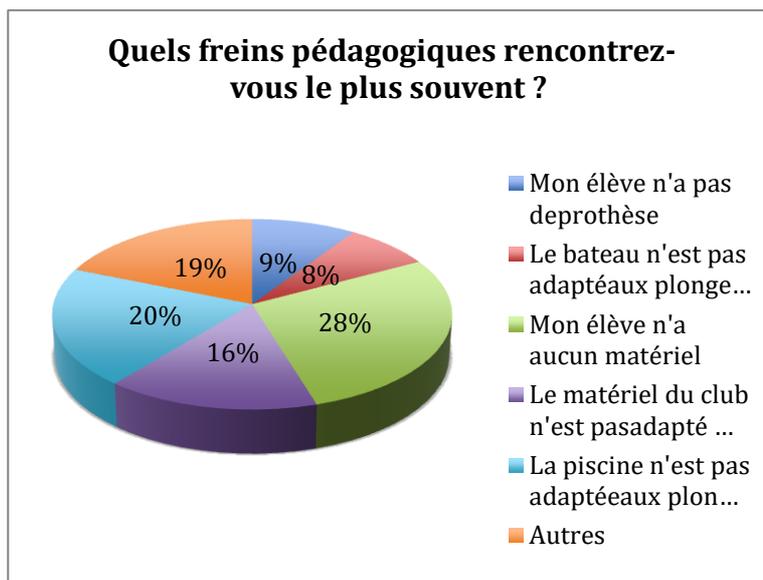


Le retour des cadres nous montre que pour enseigner la pratique 61% le font à deux

Rencontrez-vous des difficultés spécifiques lorsque vous enseignez à des plongeurs amputés et/ou atteints d'agénésie?

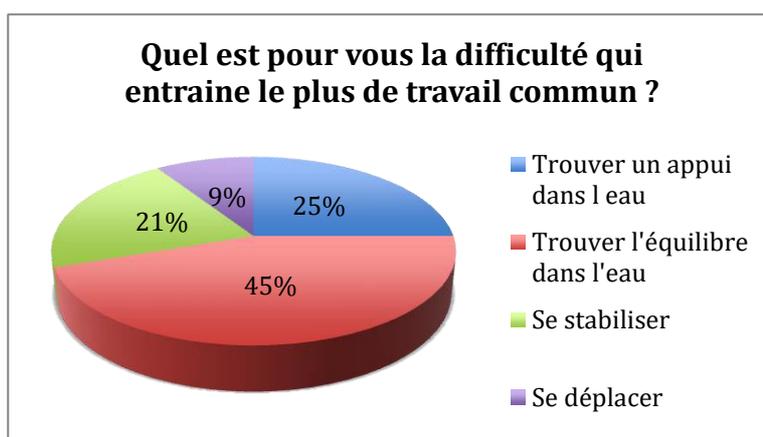


Parmi les réponses fournies nous pouvons voir que certains de nos cadres rencontrent des difficultés spécifiques à enseigner 48 % par manque d'expérience, 11 % par mauvaise connaissance d'HANDISUB, 8 % par difficultés techniques et 33% n'ont pas de difficultés.



Les freins pédagogiques les plus souvent rencontrés sont :

- 28% quand l'élève n'a aucun matériel
- 20% quand la piscine n'est pas adaptée au plongeurs amputés ou atteints d'agénésies
- 19 % autres
- 16% quand le matériel du club n'est pas adapté
- 9% quand mon élève n'a pas de prothèse
- 8% quand le bateau n'est pas adapté aux plongeurs amputé ou atteints d'agénésie



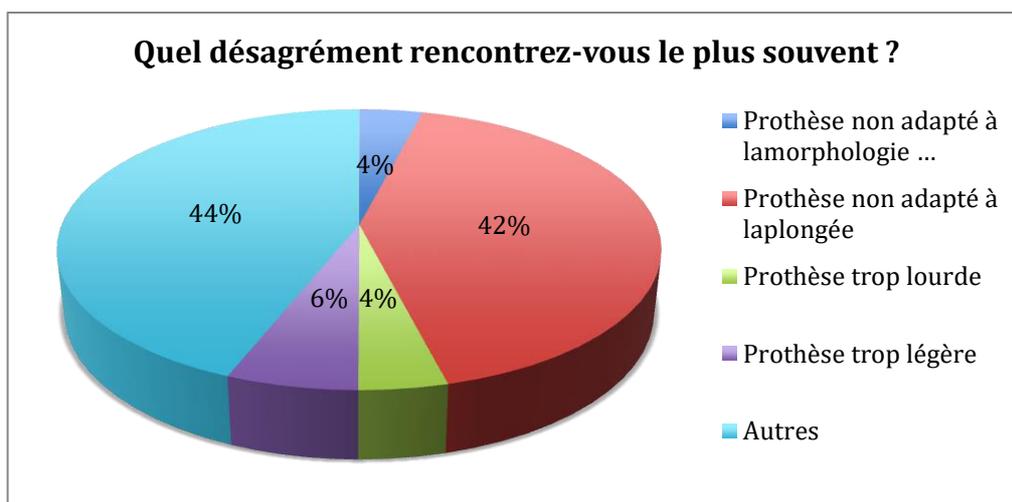
Les réponses pour la difficulté qui entraîne le plus de travail a :

- 45% trouver l'équilibre dans l'eau
- 25% trouver un appui dans l'eau

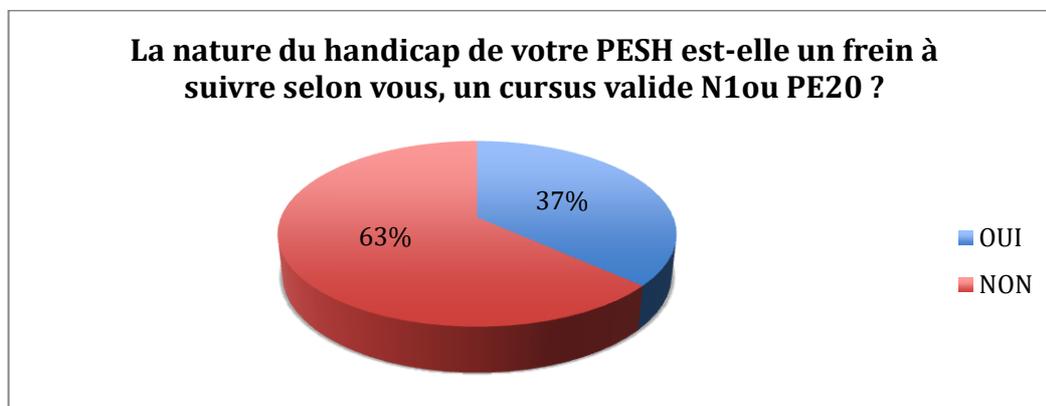
- 21% se stabiliser
- 9% se déplacer

Problème d'équilibre et d'appuis,

Cette difficulté à enseigner l'équilibre et les appuis est bien connue aussi pour le public valide. Mais sur du public handicapé, c'est plus marquant, et il est plus difficile de trouver les bonnes solutions, les bonnes adaptations.

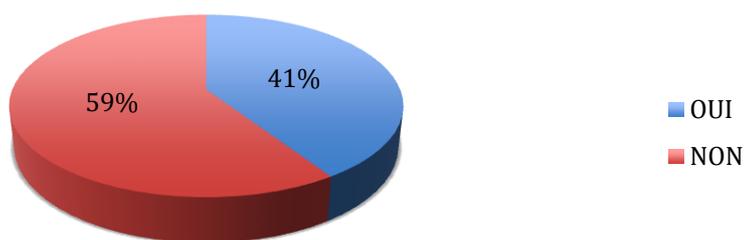


Un des désagréments qui ressort est la prothèse non adaptée à la plongée (42 %), et donc la confirmation de la complexité d'enseigner l'équilibre et les appuis



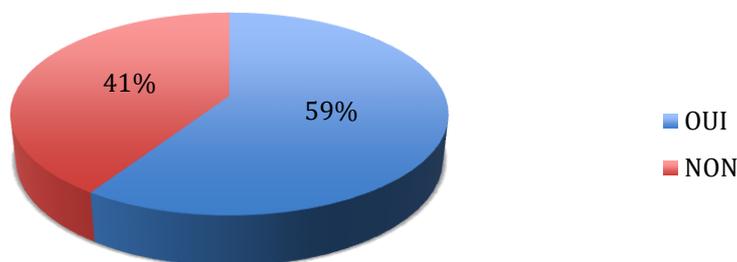
Pour 63 % de nos cadres la nature du handicap n'est pas un frein à faire suivre sur cursus N1 ou PE 20m. C'est un bon apriori des cadres qui doit être conforté.

Parvenez-vous dans votre club à développer les palanquées mixtes prévues dans le cursus handisub ?



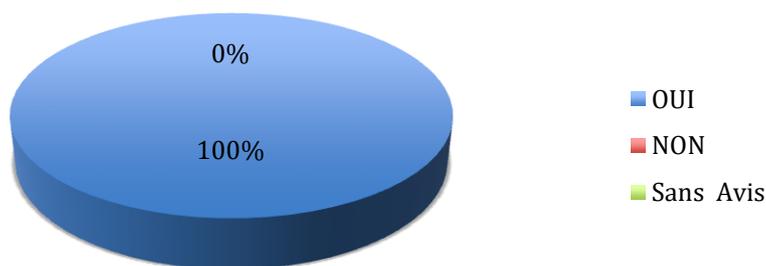
L'analyse de ce diagramme nous démontre que la mixité des palanquées n'est pratiquée que dans 41 % des cas. C'est un point perfectible à améliorer.

Avez-vous des fiches de cours et de suivi de vos élèves ?



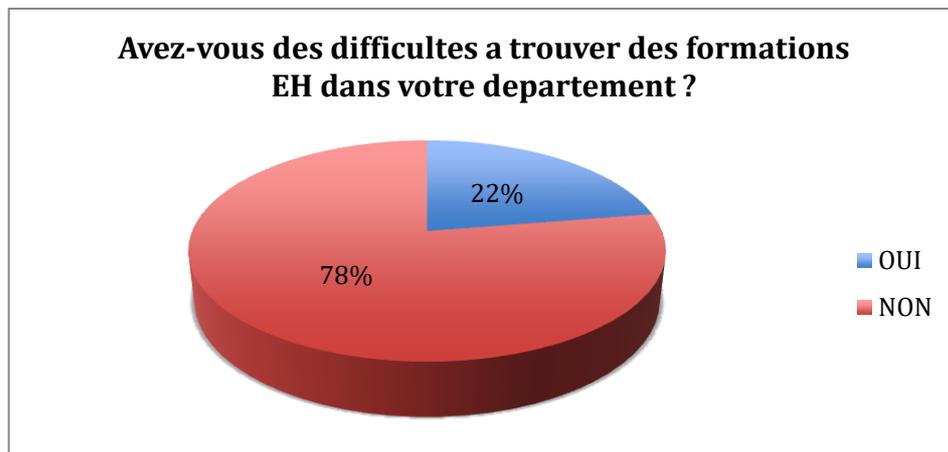
59% nos cadres affirment avoir des fiches de cours et de suivis de nos plongeurs amputé ou atteints d'agénésie. C'est une bonne démarche qui doit être renforcée.

Si non, pensez-vous quelles pourraient vous être utiles ?



Tous reconnaissent que ces fiches pourraient nous être utiles.

Il convient en tant que formateur de bien insister sur ce nécessaire suivi papier. (Que ce soit sous forme livret, classeur EXCEL, ou carnet de plongée annoté)



78% affirme ne pas avoir de difficultés pour trouver des formations de formations de cadres ce qui est plutôt rassurant et démontrent que le maillage territorial fédéral est efficace.

(Témoignage 1) Pascal CHAUVIERE

Instructeur National, référent national FFESSM HANDISUB

En quelques mots ton expérience en matière HANDISUB et plus particulièrement sur les plongeurs amputés ou atteints d'agénésies ? Mon expérience a débuté dans les années 1974 Au début plutôt des personnes amputées et des MPC

Puis aux environs des années 90, par des accords avec les médecins de rééducation des centres de Nancy et environ, deux plongeurs en arthrogrypose généralisée (! pourtant maladie rare !)

Depuis 90 le club reçoit en moyenne 10 à 12 PESH par an, avec une très forte majorité de para et tétra ... amputation des deux bras, amputation des deux jambes, et pendant un moment un quadri amputé ...

- Quelles difficultés as-tu rencontrées lors de tes séances de formation sur ce public spécifique des plongeurs amputés ou atteints d'agénésies? non , nous construisons en interne les adaptations des équipements (détendeurs , SSG , palmes ou plaquettes , combinaisons ..)

- Si difficultés rencontrées, quels sont les moyens mis en place pour y remédier ?
Néant

- Pour certains plongeurs amputés, vois-tu une objection à les intégrer en cursus valide encadré ? Merci d'argumenter comme il te semble. Aucune ... depuis 20 ans les plongeurs mono amputés sont intégrés au club valide

- Pour certains plongeurs amputés, vois-tu une objection à les intégrer en cursus valide autonome ?

Un monsieur avec plexus brachial a même été MF1

Une monitrice amputée d'une jambe est BEES1° et travaille à la Réunion

- Serais-tu favorable pour enseigner l'autonomie à des plongeurs amputés ou atteints d'agénésie des membres inférieurs? Oui c'est ce que nous pratiquons C'est d'ailleurs l'essence du cursus de 2011

- Penses-tu qu'il serait bien d'inclure dans les formations de cadres valident un module connaissance de l'HANDISUB ? C'est ce que nous pratiquons dans les formations du comité EST pendant lesquelles je suis présent De temps en temps cela se pratique aussi lors des stages CTN

Mais je n'ai pas réussi à l'intégrer officiellement en CTN Pourtant cela fait des années que cela est tenté ! Dans mon CODEP lors des formations IC il y a une petite formation / prévention à ce sujet

Médecin fédéral FFESSM et MFEH1

- **En quelques mots ton expérience en matière HANDISUB et plus particulièrement sur les plongeurs amputés ou atteints d agénésies ?** Nous avons commencé la plongée HANDISUB au club de plongée IERO en 2004 et bien sûr par du handicap moteur. Pour les plongeurs réguliers par une association gravitant autour du centre Renée Sabran à Giens et pour le stage annuel d'été par un IME de région parisienne. Au début essentiellement paraplégiques et un para amputé des deux jambes. Par la suite j'ai rencontré Pierre Marcoux qui a une agénésie des deux membres sup (Thalidomide) du club Moana. Puis une monitrice brevet d'état de plongée amputée d'une jambe.

- **Quelles difficultés as-tu rencontré lors de tes séances de formation sur ce public spécifique des plongeurs amputés ou atteints d agénésies?** Ce sont des problématiques différentes : les amputés ont des vulnérabilités spécifiques liées au moignons et à la qualité de la peau + frottement + milieu humide et aux Pb surajoutés si paraplégie. Si pas d'autre lésion simple adaptation de prothèse aux mb inf. ou d'astuces au membre sup pour manipuler les objets techniques (purges, inflateur etc.). Il n'y a pas de généralités chaque plongeur a son propre potentiel et son propre rythme d'acquisitions dans les fondamentaux (REPCOM). Le moniteur se doit d'observer et d'inventer des objectifs intermédiaires réalistes pour toujours valoriser une progression. Leur parcours de vie est différent : l'amputé a vécu un drame physique familial social, l'agénésique a construit sa vie avec.

- **Si difficultés rencontrées, quels sont les moyens mis en place pour y remédier ?** Le travail régulier chaque semaine en piscine est indispensable, tous les moyens sont permis pour gérer déplacement et équilibre et respiration: symétrisations de la gestuelle pour les appuis, répartition des lests, accessoires de flottaisons, brefs adaptation de Matériels

- **Pour certains plongeurs amputés, vois-tu une objection à les intégrer en cursus valide encadré ? Merci d'argumenter comme il te semble.** Le MFT est très clair la dessus: celui qui peut réaliser les compétences sans assistance peut sortir du cursus handisub et intégrer le cursus standard. Donc bien évidemment aucune objection : Cf. la monitrice brevet d'état amputée d'une jambe

- **Pour certains plongeurs amputés, vois-tu une objection à les intégrer en cursus valide autonome ? Merci d'argumenter comme il te semble.** Même réponse

- **Serais-tu favorable pour enseigner l'autonomie à des plongeurs amputés ou atteints d'agénésie des membres inférieurs?** Même réponse, autonomie en plongée = assurer sa propre sécurité et celle du binôme

- **Penses-tu qu'il serait bien d'inclure dans les formations de cadres valide un module connaissance de l'HANDISUB ?** Cela est déjà fait dans de nombreuses CTR

- **En quelques mots qui es-tu (présentation) ?** 52 ans sportif ancien militaire infirmier anesthésiste spécialisé en hyperbarie
- **Depuis combien de temps plonges-tu ?** Depuis 5 ans
- **Depuis combien de temps enseignes-tu la plongées ?** Depuis 4 ans
- **Ton club accueille des plongeurs amputés ou atteints d'agénésie ?** Oui Gaillac et Sète
- **Depuis combien de temps es-tu EH ?** Depuis EH 4 ans
- **As-tu déjà enseigné a des plongeurs amputés ou atteints d'agénésie ?** Oui
- **Quelles difficultés ont tu rencontré lors de tes séances de formation?** Stabilisation avec l'agénésie des Membres Supérieurs
- **Si difficultés rencontrées quels sont les moyens mis en place pour y remédier ?** Gants palmés, j'ai aussi évité de demander au PESH de regarder sa pression bouteille sur ordre (ça le déstabilise encore davantage), je lui laisse le temps de se déséquilibrer en sens inverse de manière à lui laisser le temps de se récupérer en position de stabilisée.
- **Enseignes tu seul ou à 2 ?** J'enseigne seul ou à deux les premières fois
- **Si un plongeur amputé ou atteint des membres inférieurs vient te voir pour une formation valide, quelle est ta réaction ?** Je m'enquiers de ses compétences avant tout, pour moi une personne à qui il manque une jambe (n'est plus handicapée dès l'instant où elle est porteuse d'une prothèse et d'une palme.
- **Es-tu favorable ou défavorable à sa formation à sa formation à l'autonomie ?** Je détermine s'il est capable de porter assistance et de réaliser un sauvetage sur son binôme.
- **Serais-tu favorable pour enseigner l'autonomie à des plongeurs amputés ou atteints d'agénésies des membres inférieurs?** Oui pour l'agénésie des membres inférieurs, non pour l'agénésie des membres supérieurs...
- **Si oui quels sont tes motivations et critères de réussite ?** Avant d'être favorable comme j'ai écrit, j'essaie de déterminer sa compétence à réaliser un sauvetage sur son binôme et ensuite je vérifie qu'il est en mesure de répondre aux signes réglementaires, s'il est en capacité de compenser ses oreilles moyennes puis de lâcher et remettre son détendeur en bouche et de gérer son stock d'air.
- **Penses-tu que le cursus HANDISUB doit-il évoluer ?** Je pense que le handicap n'empêche pas l'intégration dans le cursus valide aux conditions citées plus haut.
- **Penses-tu qu'il serait bien d'inclure des notions encadrement handisub dans les formations de cadres ?** A partir de là n'importe quel moniteur est capable de déterminer cela. Pour la formation, l'approche Handisub EH peut être intégrée optionnellement à toutes les formations E.

- **Depuis combien de temps plonges tu ?** Depuis 4, 5 ans
- **Depuis combien de temps enseignes tu la plongée ?** Depuis 2,5 ans
- **Ton club accueille-t-il des plongeurs amputés ou atteints d'agénésies ?** Oui
- **Depuis combien de temps es-tu EH ?** Depuis 2 ans
- **As-tu déjà enseigné à des plongeurs amputés ou atteints d'agénésie ?** Oui
- **Quelles difficultés ont tu rencontré lors de tes séances de formation?** J'ai rencontré des difficultés logistiques : accès bassin et adaptation de matériel
- **Si difficultés rencontrées quel moyen mis en place pour y remédier ?** Mise en place de solutions avec la piscine pour l'accès + adaptation du matériel (ex: fixation d'une palme sur une prothèse, inversement des commandes d'un gilet stabilisateur afin de pouvoir s'en servir de manière ventrale)
- **Enseignes tu seul ou à 2 ?** Nous sommes un groupe de 5 formateurs au club et tournons, il m'arrive d'enseigner à 2 parfois seul en fonction des encadrants de disponibles en fonction de nos PESH
- **Si un plongeur amputé ou atteint d'agénésie des membres inférieurs vient te voir pour une formation valide, quelle est ta réaction?** Tout dépend de "l'amputation" et de l'autonomie de l'amputé. Mais je suis ouvert mais lui demande de se rapprocher d'un médecin fédéral pour validation
- **Es-tu favorable ou défavorable à sa formation à sa formation à l'autonomie ?** Oui
- **Serais tu favorable pour enseigner l'autonomie à des plongeurs amputés ou atteints d'agénésie des membres inférieurs ?** Oui
- **Si oui quels sont tes motivations et critères de réussites ?** Les handicapés ont tous un objectif commun: être le plus autonome possible. Il ne faut donc pas les frustrer lorsqu'il n'y a pas de contre-indication
- **Penses-tu que le cursus handisub doit évoluer ?** Le cursus Handi est bien complet. Mais comme tout cursus, il doit s'adapter au temps. Je n'ai pas d'idée arrêtée sur ce point
- **Penses-tu qu'il serait bien d'inclure des notions encadrement handi dans les formations de cadres ?** Oui, car nous sommes tous un jour ou l'autre confronté à la plongée handi
- **Pour toi dans quel cursus classifies tu un plongeur amputé ou atteint d'agénésie, cursus valide ou PESH ?** Comme évoqué plus haut, cela dépend du niveau d'handicap mais ce type d'handicap le place à mi-chemin entre les 2

Analyse,

Les 4 témoignages de cadres EH, démontrent que l'accès au cursus valide pour des plongeurs amputés ou atteints d'agénésies est tout à fait possible, et naturel en fonction des compétences acquises et des aptitudes de chacun.

Certains plongeurs amputés des membres supérieurs peuvent être intégrés dans les cursus valides PE et certains plongeurs amputés ou atteints d'agénésie peuvent également en fonction de leur compétences et aptitudes être intégrés dans les cursus valide PA voir passer le N2 et N3.

Pour reprendre le témoignage du docteur Pierre TRAPPE « *autonomie en plongée = assurer sa propre sécurité et celle du binôme* »

Dans la continuité, pour ces plongeurs amputés, nous constatons qu'ils accèdent aux cursus encadrant. Comme souligné lors de nos différents témoignages, sous condition qu'ils arrivent à assurer leur propre sécurité et celle de leurs élèves en palanquée.

Illustration,

L'exemple donné par Pascal CHAUVIERE nous démontre qu'il y a déjà des moniteurs et monitrices amputés qui enseignent la plongée a des plongeurs valide « *Un monsieur avec plexus brachial a même été MF1, Une monitrice amputée d'une jambe est BEES1° et travaille à la Réunion* »

Sensibilisation fédérale,

Il ressort des témoignages l'idée qu'il serait bien d'introduire dans les formations de cadres des notions sur la plongée HANDISUB, ce qui permettrait de démystifier cette pratique, mais aussi d'intégrer les plongeurs avec handicap dans un cursus adapté (HANDISUB ou valide).

Certaines CTR, et certains CD le font déjà. C'est donc à transposer.

3 Quel cursus pour le plongeur amputé ou atteint d'agénésie

Mon point de départ de réflexion est de savoir si les personnes amputées ou avec agénésie sont des plongeurs à former en PESH ou en plongeur valide et si ils peuvent évoluer du statut de PESH en valide et sur quels critères.

En complément, et en second questionnement une personne amputée ou avec agénésie peut-elle devenir plongeur autonome, et selon quels critères.

Je vais donc maintenant étudier les différences entre le cursus PESH et le cursus valide pour mieux comprendre quel plongeur peut prétendre à quoi, et quel enseignement dispenser.

3.1 L'organisation de la plongée pour personnes en situation de handicap

Les dispositions suivantes définissent les niveaux de pratique des plongeurs, les niveaux d'encadrement et les conditions de pratique de l'activité, dans le respect du Code du Sport.

Au sein de la FFESSM, les plongées pour les PESH ne peuvent s'effectuer qu'encadrées par un enseignant breveté et titulaire d'une qualification complémentaire. Selon que le handicap soit considéré comme « modère » ou « majeur ».

Conformément à l'article A. 322-77 du Code du Sport, les PESH peuvent bénéficier d'une assistance adaptée en encadrement ou en matériel, pour évoluer en palanquée encadrée.

Le handicap peut revêtir des formes très variables. Le champ du handicap peut être très large, car, constitue un handicap au sens de l'article 2 de la loi du 11 février 2005, « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Chaque personne handicapée peut utiliser son potentiel physique différemment et afficher une motivation différente, ainsi, les aptitudes en plongée peuvent être fort variables entre deux plongeurs en situation de handicap, malgré l'équivalence des troubles fonctionnels. La qualification du plongeur handicapé doit être réalisée selon les compétences réalisées et non selon la nature de sa déficience.

ORGANISATION DE LA PRATIQUE PESH

Baptêmes

PESH 6m

PESH 12m Accès au NITROX

PESH 20m Accès au NITROX

PESH 40m Accès au NITROX

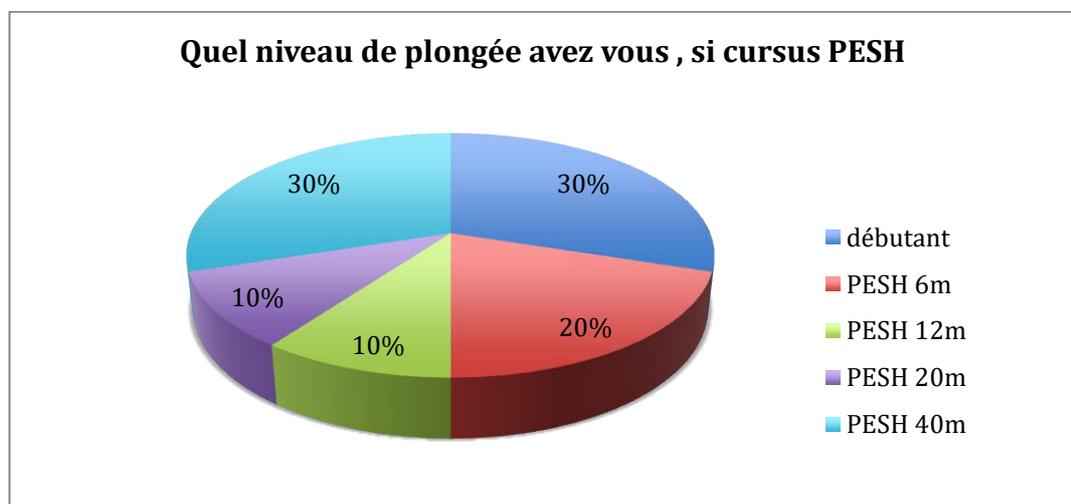
Dans le cas d'une qualification Nitrox, le formateur doit être en possession des doubles qualifications Handisub et Nitrox. Sinon l'enseignant Handisub doit être présent à tous les moments de la formation du PESH et s'adjoindre les compétences d'un formateur Nitrox.

REGLES D'ACCES AUX FORMATIONS - EXAMENS

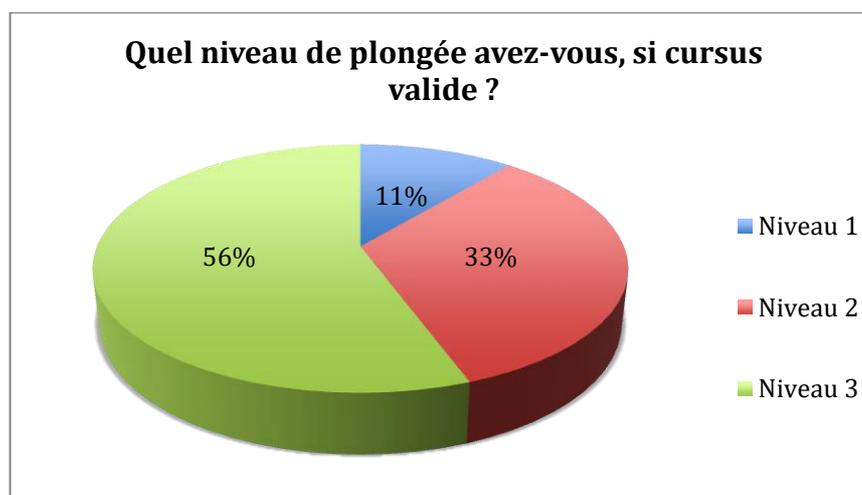
- Etre licencié(e) la FFESSM
- Le certificat médical
- Conformément à la convention signée entre la FFESSM et la FFH d'une part, et la FFESSM et la FFSA d'autre part, le profil de ce médecin est fixe par chaque fédération, et il pourra, si nécessaire, demander un avis auprès d'un confrère spécialiste du handicap concerne.
- Les contraintes, restrictions, obligations éventuellement déterminées par le médecin signataire du certificat médical d'absence de contre-indication, doivent être scrupuleusement respectées par l'enseignant. La pratique de la plongée pour les personnes en situation de handicap est de fait un partenariat entre le plongeur handicapé, le moniteur et le médecin.

Mises à part ces restrictions, imposées par le médecin qui délivre le certificat médical d'absence de contre-indication, il n'y a pas de limitation particulière d'accueil

En se référant au sondage, qualifications PESH des plongeurs amputés ou avec agénésies



Le niveau de nos plongeurs amputés et atteints d'agénésie nous avons 30% de débutants, 20% de PESH 6m, 10% de PESH 12m, 10% de PESH 20m et 30% de PESH 40m



Parmi nos plongeurs amputés certifiés en cursus valide et atteints d'agénésie nous avons 11% qui sont N1, 33% qui sont N2 et 56% qui sont N3

CONDITIONS D'ACCES AUX FORMATIONS VALIDES : VOIR LE MFT

Je tiens à préciser que pour l'autonomie (P2 et P3) les plongeurs handicapés qui veulent y accéder doivent réaliser les exercices en autonomie, notamment les mises à l'eau et remontées sur le bateau, et ce malgré leur handicap, mais en utilisant toute adaptation seul et sans aide. De même pour les capacités concernant les interventions et assistances.

3.3 Plongeurs en situation de handicap cohérence du cursus avec le code du sport

BAPTEME VALIDE	CODE DU SPORT	BAPTEME PESH
Inscription.		Certificat médical préalable obligatoire. Encadrement qualifié pour le handicap.
DEBUTANTS	CODE DU SPORT	PESH 6 METRES
Progression vers une qualification.	Début de la pratique.	Aptitude à évoluer au sein d'une équipe, voire d'une palanquée mixte, encadrée par un enseignant spécialisé dans l'espace de 0 à 6 m.
PE-12	CODE DU SPORT	PESH 12 METRES
Aptitudes à évoluer en palanquée encadrée dans l'espace de 0 à 12 mètres.	Maitrise de l'utilisation de son équipement personnel, notamment le scaphandre autonome avec gilet stabilisateur. Maitrise de la mise à l'eau, de l'immersion et du retour en surface à vitesse contrôlée. Maitrise de la ventilation et maintien de son équilibre. Connaissance des signes usuels. Intégration à une palanquée guidée. Respect de l'environnement et des règles de sécurité.	Aptitude à évoluer au sein d'une équipe, voire d'une palanquée mixte, encadré par un enseignant spécialisé dans l'espace de 0 à 12 mètres. Accès au NITROX.
PE-20	CODE DU SPORT	PESH 20 METRES
Aptitudes à évoluer en palanquée encadrée dans l'espace de 0 à 20 mètres.	Maitrise des aptitudes PE-12 Maitrise de sa propulsion et de sa stabilisation. Maitrise de sa vitesse de remontée et maintien d'un palier. Connaissance des signes et des réponses adaptées, maitrise de la communication avec ses coéquipiers. Intégration à une palanquée guidée avec surveillance réciproque.	Aptitudes à évoluer en équipe ou en palanquée encadrée par un enseignant spécialisé dans l'espace de 0 à 20 mètres. accès au NITROX. accès aux recycleurs SCR.
PE-40	CODE DU SPORT	PESH 40 METRES
Aptitudes à évoluer en palanquée encadrée dans l'espace de 0 à 40 mètres.	Maitrise des aptitudes PE-20. Maitrise de sa propulsion et de sa stabilisation. Maitrise de sa vitesse de descente lors de l'immersion. Maintien d'un palier avec utilisation d'un parachute. Connaissance des signes spécifiques à cette profondeur et maitrise de la rapidité des réponses. Maitrise d'une remontée en sécurité en cas de perte de palanquée	Aptitudes à évoluer en équipe ou en palanquée encadrée par un enseignant spécialisé, dans l'espace de 0 à 40 mètres. Accès au NITROX. Accès aux recycleurs SCR.

- Les Plongeurs En Situation de Handicap peuvent bénéficier d'une assistance adaptée en encadrement ou en matériel pour évoluer en palanquée encadrée.
- Les plongées doivent rester impérativement dans la courbe de sécurité déterminée par les moyens de décompression utilisés.
- Lorsque la plongée se déroule en piscine ou en fosse de plongée dont la profondeur n'excède pas 6 mètres, le niveau du Directeur de Plongée est au minimum E1. L'encadrement est au minimum E1 avec formation complémentaire au handicap.
- Les plongeurs titulaires d'une qualification « PESH 12m » peuvent accéder à la qualification NITROX « PN ».

3.4 Des éléments de réponse dans le cursus HANDISUB pour les nouveaux entrants

- **La vraie question** : dans quel cursus doit-on mettre le plongeur.
- **La réponse** : raisonner en fonction de ses aptitudes

<u>APTITUDE</u>	<u>CURSUS PESH</u>	<u>CURSUS PE</u>	<u>CURSUS PA</u>
Equipement déséquipèrent	Faire ou faire faire	Faire en autonomie	Faire en autonomie
Mise à l'eau Sortie de l'eau	Avec de l'aide matérielle et/ou humaine	Sur consigne de son guide de palanquée	En autonomie relative
Immersion	Avec de l'aide matérielle et/ou humaine au PESH 6m, au-delà aptitude seul	Sur consigne de son guide de palanquée	En autonomie relative
Evolution dans l'eau, propulsion et nage	Avec de l'aide matérielle et/ou humaine	Faire en autonomie	Faire en autonomie
Ventilation, équilibre	<u>Autonome/</u> Avec de l'aide matérielle et/ou humaine	Faire en autonomie	Faire en autonomie
communication	Avec de l'aide matérielle et/ou humaine	Faire en autonomie	Faire en autonomie
Réaction aux situations	Avec de l'aide matérielle et/ou humaine	Faire en autonomie	Faire en autonomie
Respect environnement	Avec de l'aide matérielle et/ou humaine	Faire en autonomie	Faire en autonomie
Apports Théoriques nécessaires	En rapport avec son espace d'évolution et son handicap	En rapport avec son espace d'évolution en tant qu'encadré	En rapport avec son espace d'évolution en tant qu'autonome

Pour ma part je ne vois pas de restriction pour un plongeur PESH à évoluer vers un cursus valide, du moment où mon plongeur remplit toutes les aptitudes du niveau qu'il cherche à avoir. Par contre, il peut être intéressant, selon le cas, de passer par un cursus HANDISUB individualisé, pour acquérir des savoirs faire avec les adaptations nécessaires, puis d'aller vers le cursus valide tous comme nous l'a démontré Pierre MARCOUX lors de son témoignage.

Et donc, pour les plongeurs amputés ou atteints d'agénésie des membres inférieurs je ne vois pas de restriction particulières de les empêcher de plonger en autonomie soit avec une palanquée de valide, soit en palanquée HANDISUB amputés, ou en palanquée mixte amputés et valides.

3.5 Points de vigilance pour qu'un PESH puisse accéder à l'autonomie

Le PA20 Afin de pouvoir plonger en autonomie nos plongeurs amputés des membres inférieurs / atteints d'agénésie des membres inférieurs doivent avoir des Compétences spécifiques pour le PA20.

- Bien sûr, être attentif au matériel de ses équipiers
- Evoluer en autonomie (mise à l'eau, sortie de l'eau, nage)
- Intervenir et porter assistance à un plongeur en difficulté
- Planifier la plongée en fonction des consignes du DP

Le PA40 Afin de pouvoir plonger en autonomie nos plongeurs amputés des membres inférieurs / atteints d'agénésie des membres inférieurs doivent avoir en complément le RIFAP (et donc aptitude en terme d'intervention et de sauvetage)

Donc, nous avons ici confirmation que les personnes amputées ou atteintes d'agénésie doivent réaliser l'ensemble des exercices demandés pour l'acquisition des compétences PA20 et/ou PA40.

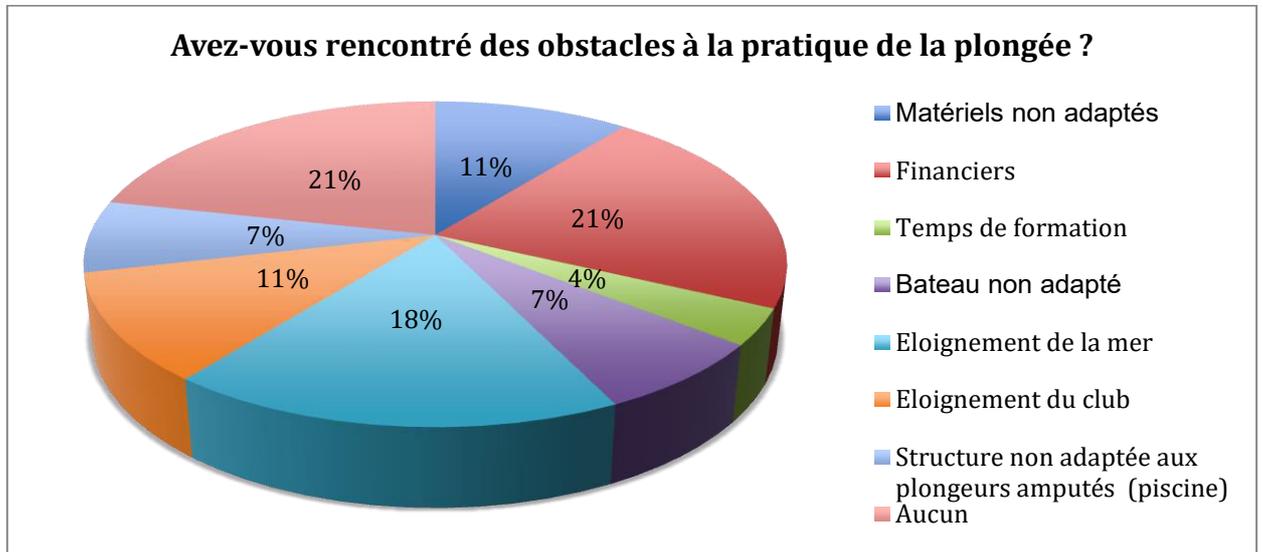
Il faut aussi penser à « se protéger » en tant qu'enseignant et donc en cas d'accident sur ce public validé autonome, et imaginer devoir en rendre compte à la famille ou à une autorité administrative. Aussi, il faut pouvoir démontrer qu'aucune facilitation n'a été octroyée du fait du handicap.

Ce qui signifie en particulier que les mises à l'eau et sortie de l'eau doivent être totalement en autonomie, et que les situations d'intervention et d'assistance doivent être conforme et non discutables.

L'objectif de l'enseignant étant bien sûr d'aider la personne handicapée à adapter son matériel en conséquence, et à se perfectionner avec un enseignement sur mesure.

4/ Quelles handicaps ou contrainte pour le développement de la pratique

4.1 Handicap financier ?



Le questionnaire sur les obstacles rencontrés lors de la pratique de la plongée nous indique que 21% ont un obstacle financier, 21% aucun obstacle, 18% obstacle dû à l'éloignement à la mer et seulement 11% lié à un obstacle de matériel non adapté et 7% au bateau non adapté

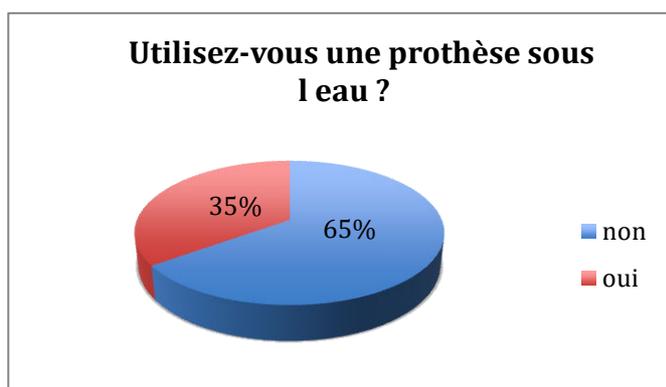
- 7% obstacle des structures non adaptées (piscine)
- 4% obstacle temps de formation trop long

L'obstacle qui ressort en premier est l'obstacle financier, car les plongées handi sont onéreuses car souvent il y a un encadrant voire 2 pour un plongeur handi.

Le coût du matériel spécifique pour les personnes amputées coûte très cher, par exemple le coût d'une prothèse pour nager 4600€.

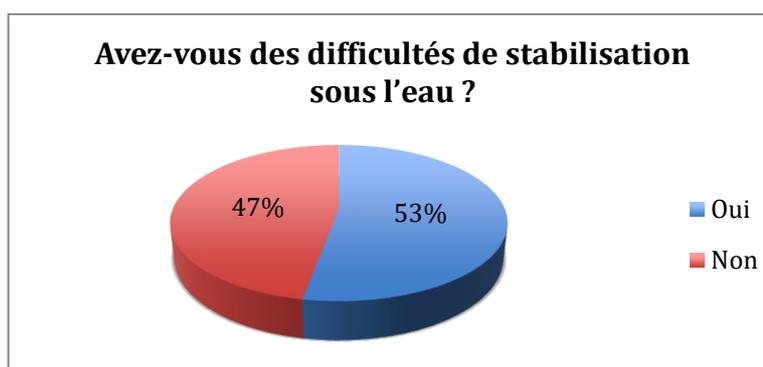
Le fait de pouvoir mixer les palanquées entre valide et plongeurs handi et surtout qu'ils puissent plonger en autonomie réduirait voire supprimerait l'obstacle financier sur le coût des plongées

4.2 Handicap technique (prothèse) et adaptations

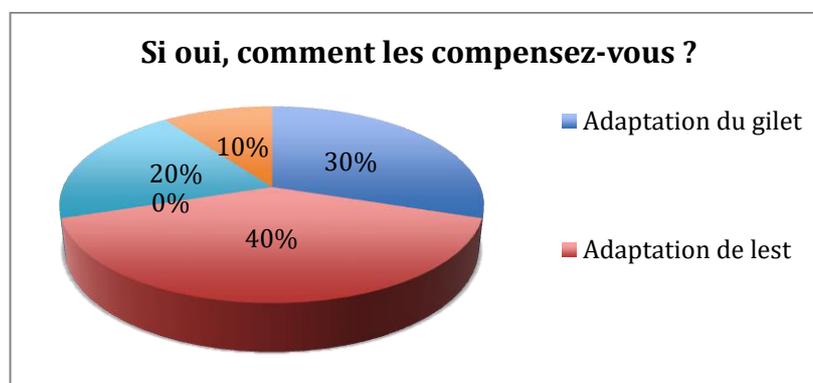


La même analyse a été faite pour mettre en évidence a contrario de l'évolution terrestre en milieu subaquatique nos plongeurs amputés ou atteints d'agénésie avec 65% qui n'utilisent aucune prothèse sous l'eau contre 35% qui utilisent une prothèse sous l'eau

4.3 Difficultés de stabilisation et compensation



Une analyse croisée met en évidence les difficultés de stabilisation sous l'eau : 53% nos plongeurs amputés ou atteints d'agénésie rencontrent des difficultés de stabilisation sous l'eau contre 47% qui n'ont aucune difficulté de stabilisation



Nous voyons ci-dessus, que nos plongeurs compensent par le lestage (40 %) ou l'adaptation du gilet (30%), ou la mise en œuvre d'une prothèse adaptée (20 %)

Réflexion (à nouveau) sur l'équilibre, et les appuis.

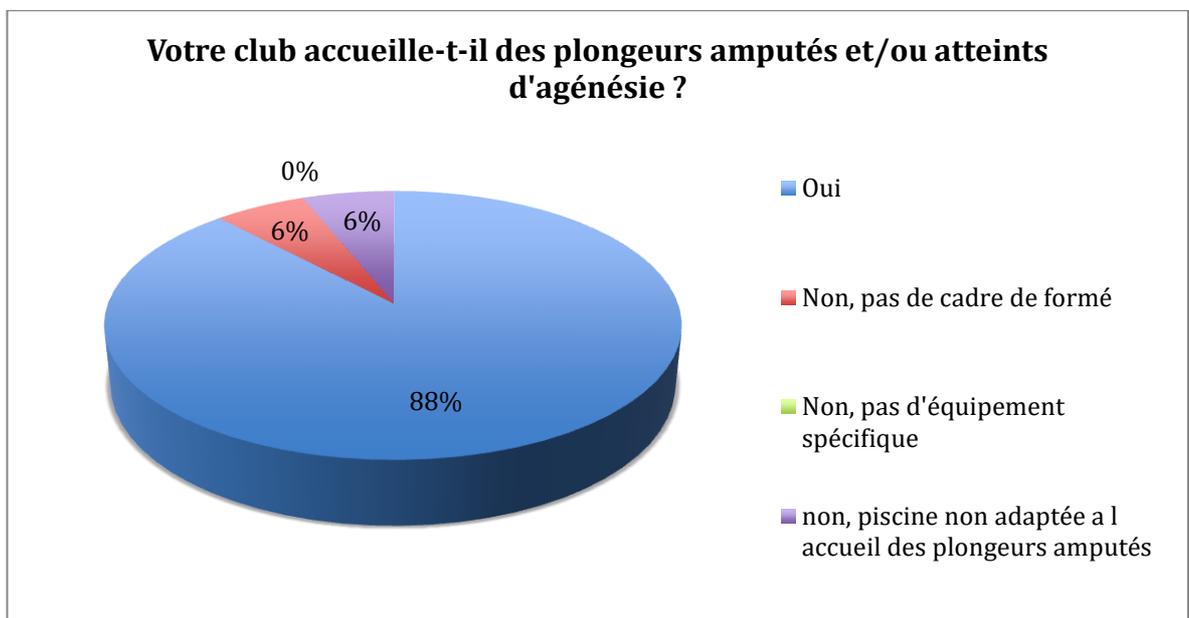
Pour compenser leurs difficultés à la stabilisation, les plongeurs amputés ou atteints d'agénésie peuvent utiliser des poches de lest. Autre système avec le « sac banane » qui agit perpendiculairement, et des lests sur mousquetons pour compléter. Une amélioration notable de ce système est apportée par l'adjonction d'une sous-cutale ...
(Source mémoire instructeur national Philippe GRAND)

Pour ce qui est des appuis, il semble important de réfléchir à l'ensemble du matériel à savoir la taille du bloc, sa position plus ou moins avancée dans le dos, et faire en sorte d'avoir un gilet ajusté et bien sanglé. Des lests peuvent aussi être apposés sur le bloc (et selon plus ou moins bas, et sur un côté selon amputation ou agénésie).

Le point d'équilibre parfait étant recherché (neutralité sous l'eau) étant gage de sécurité.

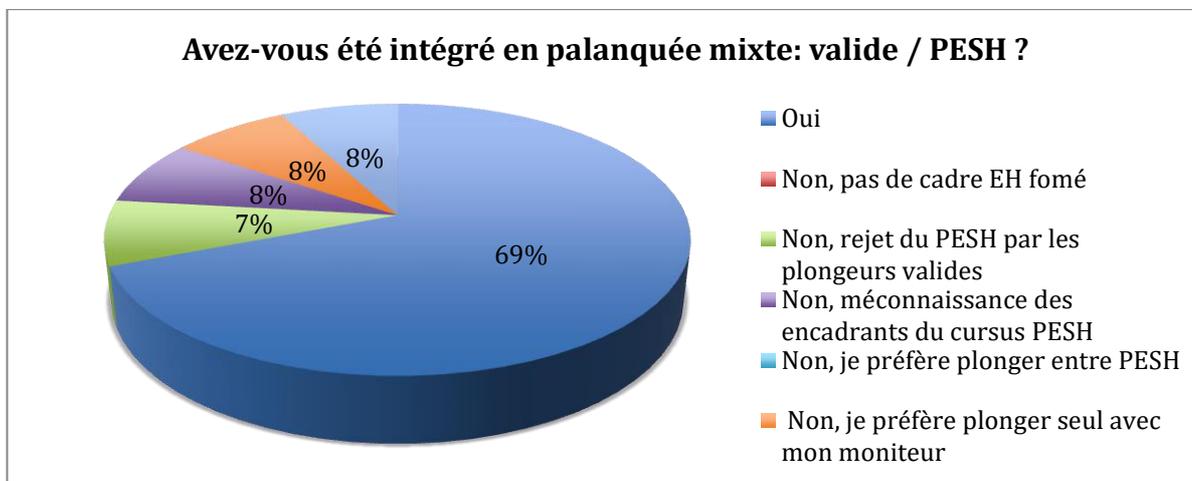
En tant qu'enseignant, cette quête du plongeur parfaitement équilibré est un acte pédagogique extrêmement riche car varié et complexe chez le plongeur handicapé. Il nécessite souvent plusieurs avis, et il faut impérativement noter ce qui va, ce qui ne va pas, pour trouver ce point d'équilibre parfait...

4.4 Handicap relationnel

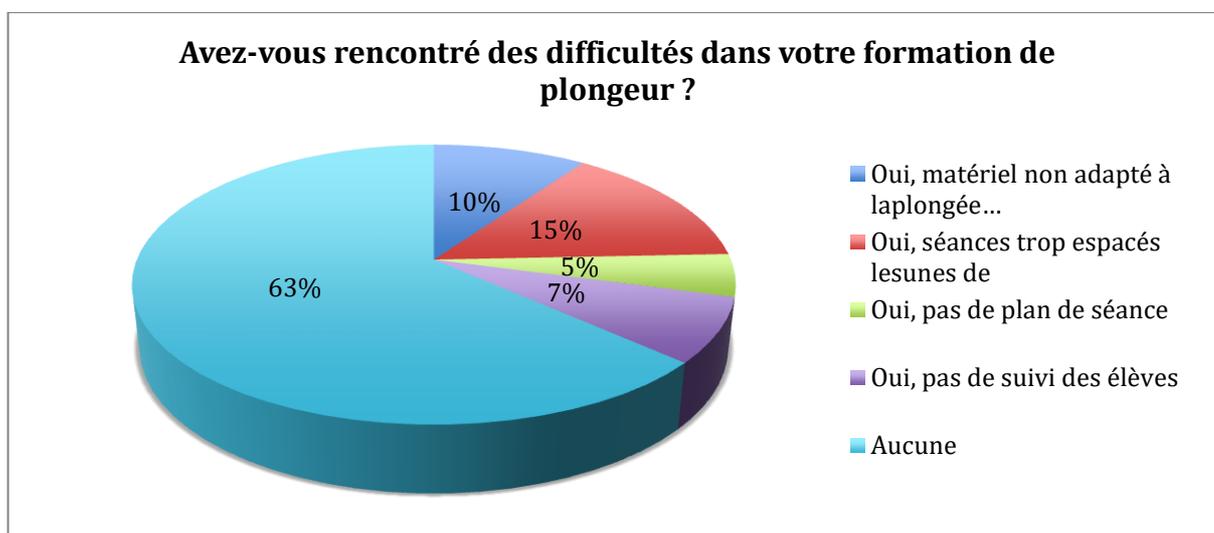


88% des clubs accueillent les plongeurs amputés ou atteints d'agénésie contre 6% qui ne le font pas par manque de cadres ou de structure adaptée. Les CODEP, et les référents HANDISUB ont leur rôle à tenir (formation, accompagnement, conseil).

Concernant les piscines (lieux public) , il convient de faire valoir la Loi pour l'Égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 N°2005-102.



Donc, la grande majorité de nos plongeurs amputés ou atteints d'agénésie (69 %) ont été intégrés en palanquée mixte valide /PESH



Parmi les réponses fournies nous pouvons voir que certains de nos cadres rencontrent des difficultés spécifiques à enseigner : 48% nt d'expérience et 11 % ont du mal à exploiter le cursus HANDISUB et 8 % des difficultés pédagogiques.

Conclusion

Le plongeur amputé ou atteint d'agénésie peut être intégré soit en cursus HANDISUB, soit en cursus valide, selon le cas.

Il est important de se recentrer sur des aptitudes réelles, des potentialités, à l'entrée en formation.

S'il est intégré en cursus HANDISUB, il peut après un enseignement adapté basculer en cursus valide. Et s'il prétend à l'autonomie, il doit acquérir l'ensemble des compétences liées à cette autonomie, et ce sans aide extérieure. Le travail de l'enseignant étant de porter l'élève vers la réussite, et donc de ne pas se tromper quant aux possibilités réelles du plongeur (sera-t-il capable en fin de formation d'y arriver.)

Nous constatons avec plaisir que la pratique de plongée mixte est maintenant bien ancrée dans nos clubs.

Reste bien sur le travail des cadres HANDISUB qui doivent continuer à former, à informer nos cadres et nos partenaires pour éviter les obstacles de non compétences, ou de moyens inadaptés (piscines, bateau, accessibilité, matériel).

Nous devons bien sur mieux communiquer et mutualiser des moyens (en inter clubs par exemple), et nous devrions plus travailler en inter discipline pour mutualiser aussi des moyens aussi (natation plongée par exemple, ou voile plongée).

Enfin, puisque nous sommes dans l'ère du « sport – santé », gardons bien en tête que la plongée est une activité sportive qui de par son élément (l'eau) redonne une dimension du corps de par l'apesanteur, ce qui a réellement des vertus apaisantes, voire thérapeutiques.

Merci de votre lecture attentive,

David,

Annexe Questions ouvertes posées aux cadres HANDISUB sur les points d'amélioration que pourrait étudier la commission régionale pour aider au développement de la prise en charge des PESH amputés et ou atteints d'agénésies dans les clubs et structures.

Selon vous, quels points d'amélioration pourrait étudier la commission régionale HANDISUB pour aider au développement de la prise en charge des PESH amputés et/ou atteints d'agénésie dans les clubs et structures ?

- Avoir une base de données des encadrants et clubs accessibles
- Mutualisation interclubs et partage d'expérience
- La communication vers les clubs lors des rencontres régionales.
- Créer plus d'action transverses entre les commissions de la FFESSM
- Communication des lieux de formation PESH auprès des organismes FFH.
- Mise en place d'un forum pour échanger sur les solutions mises en place
- Difficulté de transport et accessibilité et coût financier de la plongée
- du matériel plus adapté (potences..) et de la formation pour l'optimiser
- Développer l'accueil dans les piscines et les SCA Témoignage : en Corse beaucoup de freins : manque de motivation des clubs, problème de rentabilité et pas de matériel adapté
- possibilité de travailler avec les clubs de natation handisport pour la partie prothèse et adaptation.
- donner un catalogue ou des adresses pour des prothèses adaptées
- Accepter ou reconnaître qu'un plongeur amputé peut fort bien ne pas être un PESH mais un PE, voire un PA comme les autres.
- Passerelle HANDI / VALIDE
- La gestion de certains PESH est compliquée, Il y a 2 types de caractères: ceux qui sont prêt à faire tous les efforts qu'il faut pour pouvoir plonger et ceux qui attendent d'une structure associative un résultat avec de fortes exigences. Ce 2ème profil est compliqué à gérer et un module sur la gestion de ces cas devrait potentiellement être ajouté à notre formation.
- Vertus thérapeutiques de l'HANDIPLONGEE à étudier autour du dossier fédéral du sport sur ordonnance.
- La participation des PESH déjà formés à solliciter et à promouvoir dans les formations
- Infos visuelles dans les salles d'attente des spécialistes Interviews à diffuser dans les groupes sur les réseaux sociaux, à partager